

La raison d'être de l'Agence des Appalaches

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, comme les seize autres agences régionales d'ailleurs, est le résultat d'une concertation des partenaires ayant participé au Sommet sur la forêt privée au printemps 1995. Ayant débuté ses activités le 27 septembre 1996, l'Agence des Appalaches a déjà dix ans d'existence. Rappelons que le but premier de la mise en place d'une agence de protection et de mise en valeur est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elle dessert, en l'occurrence pour la région des Appalaches les cinq MRC suivantes: L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Les Etchemins et Ville de Lévis. Parmi les moyens qui sont mis en œuvre par l'Agence pour améliorer les connaissances du milieu forestier et pour assister les producteurs forestiers dans la mise en valeur de leurs boisés figurent respectivement la réalisation du plan de protection et de mise en valeur du territoire et l'application du programme d'aide financière et technique à la réalisation de travaux sylvicoles et d'amélioration foncière. Même si la forêt est le centre des préoccupations de l'Agence, c'est avant tout pour les gens qui la possèdent, qui en font usage et qui l'habitent qu'elle entend affecter les ressources dont elle dispose pour favoriser son développement et assurer la pérennité des écosystèmes qui la composent.

TABLE DES MATIÈRES

2	ORDRE DU JOUR DE LA 10 ^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	2
3	PROCÉDURES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	3
4	AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	4
5	PROCÈS-VERBAL DE LA 9 ^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	5
13	MESSAGE DU PRÉSIDENT	13
14	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	14
15	ADMINISTRATEURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES	15
16	FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE	16
18	MEMBRES DE L'AGENCE EN 2005-2006	18
20	RAPPORT FINANCIER 2005-2006	20
30	ANALYSE DES REVENUS ET DES DÉPENSES	30
33	RAPPORT DES ACTIVITÉS	33
39	RAPPORT DE VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE	39
53	CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS EN 2005-2006	53
54	STATISTIQUES DU PROGRAMME	54
62	GRILLE DES TAUX	62
64	LISTE DES INDUSTRIELS AYANT CONTRIBUÉ	64
65	SUIVI DU PPMV	65
69	ENJEUX DE 2006-2007	69

générale annuelle *Assemblée*

DIXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Le vendredi, 16 juin 2006
- 9 h -

ENDROIT: Le Manoir Lac Etchemin
187, 3^e Avenue
Lac-Etchemin

Inscription des membres (une pause-café sera servie), 8 h 45

- 1- Ouverture de l'assemblée générale annuelle par le président, 9 h ;
- 2- Procédures d'assemblée ;
- 3- Nomination des représentants des membres, des administrateurs et des substituts ;
- 4- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 5- Lecture et approbation du procès-verbal de la neuvième assemblée générale annuelle ;
- 6- Présentation et adoption des états financiers clos au 31 mars 2006 ;
- 7- Nomination du vérificateur comptable pour la prochaine année ;
- 8- Présentation et adoption du rapport annuel des activités 2005-2006 ;
- 9- Reconnaissance des administrateurs des dix dernières années ;
- 10- Adoption des modifications au règlement intérieur de l'Agence ;
- 11- Affaires diverses :

- 10- Levée de la séance.

de l'assemblée générale annuelle *Procédures*

PRÉCISION

Nonobstant les procédures énoncées ci-après, toutes interprétations qui en découleraient ne sauraient en aucun cas se substituer aux articles du règlement intérieur de l'Agence qui prévalent en tout temps.

PROCÉDURES

1. Le président de l'Agence préside l'assemblée générale des membres et le directeur est d'office secrétaire d'assemblée; en cas d'absence du président et/ou du directeur, l'assemblée procède à la nomination ou à l'élection d'un ou des remplaçants parmi les participants.
2. Seuls les représentants dûment désignés par les différentes catégories de membres ont droit de vote à l'assemblée générale ; chaque représentant bénéficie d'un seul vote, peu importe le nombre de représentants de sa catégorie.
3. Les résolutions sont adoptées sur propositions dûment appuyées ; le dénombrement des voix n'est effectué que si le vote semble également partagé ou qu'un représentant délégué en demande expressément le décompte.
4. Tous les participants à l'assemblée ont droit de parole ; une seule intervention est permise par personne par sujet traité et sa durée ne doit pas excéder dix (10) minutes.
5. Le président contrôle les interventions et a le pouvoir d'interdire le droit de parole à toutes personnes qui ne respecteraient pas les présentes procédures.

RAPPORT ANNUEL 2005-2006

de convocation *Avis*

Lac-Etchemin, le 19 mai 2006

AVIS DE CONVOCAATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

À l'attention des membres réguliers et associés de l'Agence de mise en valeur
des forêts privées des Appalaches

Les partenaires au sein de l'Agence sont regroupés en trois catégories de membres réguliers : le monde municipal, composé de la Ville de Lévis et de quatre municipalités régionales de comté ainsi que leurs municipalités; les représentants des producteurs forestiers soit, les organismes de gestion en commun et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud et l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce et finalement, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois.

Vous faites partie de la liste officielle des membres réguliers et membres associés de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

En l'occurrence, vous êtes cordialement invités à participer à la dixième assemblée générale des membres de l'Agence des Appalaches qui se tiendra **le vendredi, 16 juin 2006**, au **Manoir Lac Etchemin**, 187, 3^e Avenue à Lac-Etchemin, à compter de **9 h**. L'assemblée générale est l'occasion de procéder, entre autres, à l'examen et à l'approbation du rapport annuel des activités, des états financiers, à la nomination des administrateurs de l'Agence et à la nomination du vérificateur.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que le procès-verbal de la neuvième assemblée générale annuelle de l'Agence.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de cette journée.



Gilles Bérubé,
président

p.j.

de la 9^e assemblée générale annuelle
Procès-verbal

NEUVIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Le 17 juin 2005
- 9 h 30 -

ENDROIT: Le Manoir Lac Etchemin
187, 3^e Avenue
Lac-Etchemin

PRÉSENCES :

- M. Gilles Bérubé (Industries Maibec inc.), président

- M. Jacques Bélanger (MRC de L'Islet)
- M. Rosario Bossé (MRC de Montmagny)
- M. Clément Vaillancourt (Ville de Saint-Pamphile)
- M. Serge Dubé (Municipalité de Sainte-Perpétue)
- M. Maurice Pelletier (Municipalité de Sainte-Perpétue)
- M. Daniel Racine (MRC de Montmagny)
- M. Hervé Guillemette (Municipalité de Saint-Léon-de-Standon)
- M. Patrick Laflamme (Municipalité de Saint-Léon-de-Standon)
- M. Michel Paquet (Ville de Montmagny)
- M. Fernand Labbé (MRC de Bellechasse)

- M. Émile Tanguay (Gr. forestiers de Montmagny et L'Islet)
- M. Pierre Tanguay (Gr. forestier de Montmagny)
- M. Albert Dumas (Gr. forestier de Montmagny)
- M. Raynald Cloutier (Gr. forestier de L'Islet)
- M. Raynald Pouliot (Gr. forestier de Bellechasse-Lévis)
- M. André Lantagne (Association des propriétaires de boisés de la Beauce)
- M. Eddy Morin (Syndicat des prod. de bois de la Côte-du-Sud)
- M. Martin J. Côté (Syndicat des prop. forestiers de la région de Québec)

- Mme Claude Dufour (Bois Daaquam inc.)
- M. Dave Chouinard (Matériaux Blanchet inc.)
- M. Berthier Boulianne (Boiscarvin inc.)

- M. Denis Ouellet (MRNF)

- M. Yvan Morin

- M. Martin Loiselle, directeur de l'Agence des Appalaches
- M. Jean-Pierre Faucher, responsable technique de l'Agence des Appalaches

1- Ouverture de l'assemblée générale annuelle par le président

Le président, monsieur Gilles Bérubé, souhaite la bienvenue aux participants à cette neuvième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence.

AG0506-01

2- Procédures d'assemblée

Le président mentionne qu'il peut s'y référer s'il le juge pertinent lors de la présente séance.

3- Nomination des représentants des membres, des administrateurs et des substituts

CONSIDÉRANT QUE, pour la tenue de la présente assemblée, ce sont les représentants des membres de l'Agence qui doivent se prononcer sur les sujets à l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE les membres réguliers ont désigné les personnes physiques devant les représenter à l'assemblée générale et au conseil d'administration en tant qu'administrateur et substitut de ce dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Labbé, appuyé par monsieur Eddy Morin,

et RÉSOLU QUE les personnes physiques inscrites au tableau ci-joint soient nommées représentants pour la présente assemblée générale et administrateurs au conseil d'administration de l'Agence des Appalaches pour la prochaine année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**TABLEAU DES REPRÉSENTANTS, DES ADMINISTRATEURS ET DES SUBSTITUTS
DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE MEMBRES
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES**

2005-2006

CATÉGORIE	SOUS-CATÉGORIE	ORGANISME	REPRÉSENTANT POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le monde municipal		MRC des Etchemins	M. Marcel Poulin	M. Marcel Poulin (M. Gérard Bélanger)
		MRC de L'Islet	M. Jacques Bélanger	M. Jacques Bélanger
		MRC de Montmagny	M. Rosario Bossé	M. Rosario Bossé (M. Gilles Couture)
		MRC de Bellechasse	M. Fernand Labbé	M. Fernand Labbé (M. Marcel Blais)
		Ville de Lévis	_____	M. Jean Garon
		Les MRC	M. Daniel Racine	M. Daniel Racine
Les organismes reconnus de producteurs forestiers	O.G.C.	Gr. for. de L'Islet	M. Raynald Cloutier (M. Alain Beaulieu)	M. Émile Tanguay (M. Julien Pelletier) M. Raynald Pouliot (M. Rémi Lantagne) M. Michel Simard
		Gr. for. de Montmagny	M. Albert Dumas (M. André Lemelin)	
		Gr. for. de Bellechasse-Lévis	M. Raynald Pouliot	
		Gr. for. de Dorchester	M. Michel Simard	
	Syndicats et Association	Synd. prod. bois Côte-du-Sud L'Islet	M. Eddy Morin	M. Eddy Morin (M. Herman Lavoie) M. Martin J. Côté
		Synd. prod. bois Côte-du-Sud Montmagny	M. Herman Lavoie (M. Jean-Roch Fradette) M. Martin J. Côté	
		Synd. propriétaires forestiers de la région de Québec Association des propriétaires de boisés de la Beauce	M. André Lantagne	
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois		Industries Maibec inc.	M. Gilles Bérubé	M. Gilles Bérubé
		Matériaux Blanchet inc.	M. Dave Chouinard	M. Dave Chouinard
		Bois Daaquam inc.	Mme Claude Dufour	Mme Claude Dufour
		Boiscarvin inc.	M. Berthier Boulianne	_____
Représentants du ministre		MRNF/Régional	M. Denis Ouellet	M. Denis Ouellet
		MRNF/ L'Islet	M. Richard Bilodeau	M. Richard Bilodeau

RAPPORT ANNUEL 2005-2006

AG0506-02

4- Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Berthier Boulianne, appuyé par madame Claude Dufour,

et RÉSOLU QUE l'ordre du jour de l'assemblée générale du 17 juin 2005 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0506-03

5- Lecture et approbation du procès-verbal de la huitième assemblée générale annuelle

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance du procès-verbal de la huitième assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 18 juin 2004 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Pouliot, appuyé par monsieur Rosario Bossé,

et RÉSOLU QUE le procès-verbal de la huitième assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 18 juin 2004 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0506-04

6- Présentation et adoption des états financiers clos au 31 mars 2005

CONSIDÉRANT QUE la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par le vérificateur comptable pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier de la firme comptable Lemieux Nolet, C.A. SENC mentionne que les états financiers de l'Agence présentent fidèlement la situation financière de l'organisme au 31 mars 2005, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus;

CONSIDÉRANT QUE le directeur a présenté aux participants le rapport financier couvrant la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005, et qu'il a répondu aux questions des membres de l'Agence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Morin, appuyé par monsieur Martin J. Côté,

et RÉSOLU d'adopter les états financiers vérifiés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7- Nomination du vérificateur comptable pour la prochaine année

AG0506-05

CONSIDÉRANT QUE la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par la firme comptable Lemieux Nolet, C.A. SENC et que les membres de l'Agence sont satisfaits des résultats, de la qualité du travail et qu'elle demeure compétitive pour effectuer la vérification des livres comptables de l'Agence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Labbé, appuyé par monsieur Dave Chouinard,

et RÉSOLU d'accepter la firme comptable Lemieux Nolet, C.A. SENC à titre de vérificateur comptable pour les états financiers de l'Agence se terminant au 31 mars 2006 et qu'elle ne les présente pas à l'assemblée générale annuelle des membres de l'Agence des Appalaches pour une somme d'environ 1 400 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT ANNUEL 2005-2006

**8- Présentation et adoption du rapport annuel des activités
2004-2005**

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance du rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2004-2005 et que le directeur en a fait la présentation et répondu aux questions suivantes des membres :

1. Le directeur nous informe que la contribution de l'industrie a augmenté cette année pour l'Agence des Appalaches.
2. On note une diminution du nombre de participants aux cours offerts par le programme de transfert de connaissances cette année. Le nombre de sessions de formation a diminué quelque peu, mais c'est surtout en ce qui concerne le nombre de participants par formation que la baisse est la plus importante.
3. Le directeur nous indique que le projet de création de la base de données des éléments de biodiversité est terminé et que les conseillers forestiers ont accès à l'information sur le site Internet de l'Agence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Albert Dumas, appuyé par monsieur Serge Dubé,

et RÉSOLU QUE le rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2004-2005 soit adopté et transmis au ministère des Ressources naturelles du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9- Affaires diverses

Aucun sujet n'a été discuté à ce point.

AG0506-07

10- Levée de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Cloutier, appuyé par monsieur Berthier Boulianne.

et RÉSOLU de lever la séance à 10 h 50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Gilles Bérubé,
président



Martin Loiselle, ing. f. ,
directeur

9007-5007 JANUET 2005-2006
RAPPORT ANNUEL

du président *Message*

La forêt, une richesse collective.

Nous en sommes cette année à notre dixième anniversaire et je veux profiter de l'occasion pour remercier tous ces administrateurs qui ont participé aux discussions et aux décisions de l'Agence au cours de ces dix années.

Toutes ces heures passées ensemble, au fil du temps, ont permis à notre forêt de mieux grandir.

Le présent document trace le bilan de l'année qui vient de se terminer; bilan très positif compte tenu des ressources financières dont nous disposons.

Au cours de cette année, deux rencontres avec le ministre Corbeil ont eu lieu soit la première le 27 avril 2005, organisée par les CRÉ de Québec et de Chaudière-Appalaches concernant la réduction des allocations de possibilité forestière en forêt publique de la région et la présentation des mesures d'atténuations proposées par le ministre, qui entre autres suggère la forêt privée comme prioritaire aux usines dont les contrats d'approvisionnement en forêt publique seront revus à la baisse. Et la deuxième rencontre a eu lieu le 14 juin 2005 où les agences du Québec ont demandé au ministre de doubler l'effort en aménagement d'ici 2010.

Le 22 septembre 2005, une visite du milieu forestier a été organisée par le Groupe-conseils de La CRÉ et s'adressait aux élus et décideurs de notre région. Les membres du conseil qui ont participé ont grandement apprécié et espèrent pour le futur que d'autres visites seront organisées pour les élus.

Depuis le 28 février 2005, les agences Appalaches et Chaudière ont demandé une rencontre avec le caucus du parti libéral de notre région afin de mieux faire valoir le potentiel en aménagement dont notre région aurait besoin. Malheureusement, l'horaire chargé des députés ne nous a pas permis une telle rencontre.

À l'automne 2005, nous avons reçu du ministre une somme additionnelle de 132 000 \$ dans le cadre du programme d'éclaircies commerciales dans les plantations de résineux. Ce programme tant attendu fut très apprécié et nous espérons des montants additionnels pour les prochaines années. Cent millions de plants ont été mis en terre au cours des 20 dernières années. Selon une étude déposée par notre directeur, Martin Loiseau, la somme de 133 500 \$ investie a généré des retombées économiques de 579 432 \$ soit 1 dans 4,5.

Au niveau du transfert de connaissances, un sondage a été fait au cours de l'hiver auprès des propriétaires qui ont suivi des formations. Ce sondage nous permettra d'évaluer les impacts de nos investissements.

Nous avons aussi bâti un plan de communication qui sera mis en application durant la prochaine année.

En terminant, je tiens à remercier sincèrement tous les administrateurs "partenaires" qui par leurs franches discussions ont permis à notre Agence la réalisation de plusieurs de ses projets. Un merci spécial aux employés de l'Agence pour leur disponibilité et leur bon travail. Merci aussi aux conseillers forestiers qui se sont acquittés de leur mandat de façon professionnelle et ont ainsi facilité la tâche aux employés de l'Agence.


Gilles Bérubé,
président

RAPPORT ANNUEL 2005-2006

du conseil d'administration

Composition

Conformément au règlement intérieur de l'Agence, les administrateurs représentant les partenaires se répartissent comme suit au sein du conseil d'administration :

La présidence est tenue par monsieur Gilles Bérubé.

CATÉGORIE	ORGANISME	ADMINISTRATEUR	PRÉSENCE
Le monde municipal	MRC de Bellechasse	1- M. Fernand Labbé ou M. Robert Lejeune	75 %
	MRC des Etchemins	2- M. Marcel Poulin ou M. Adélarde Couture	75 %
	MRC de Montmagny	3- M. Rosario Bossé	100 %
	MRC de L'Islet	4- M. Jacques Bélanger ou M. Germain Robichaud	75 %
	Ville de Lévis	5- M. Jean Garon ou M. Philippe Laberge	50 %
	Les MRC	6- M. Daniel Racine	100 %
Les organismes reconnus de producteurs forestiers	OGC Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.	1- M. Raynald Pouliot	75 %
		2- M. Gaston Samson ou M. Michel Simard	75 %
		3- M. Émile Tanguay	100 %
	Syndicats et Association Groupements forestiers de Montmagny inc. et de L'Islet inc.	1- M. André Lantagne	100 %
		2- M. Martin J. Côté	100 %
		3- M. Eddy Morin	50 %
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois	Industries Maibec inc.	1- M. Gilles Bérubé	100 %
	Bois Daaquam inc.	2- Mme Claude Dufour	75 %
	Matériaux Blanchet inc.	3- M. Dave Chouinard	100 %
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Bureau régional et unité de gestion des Appalaches	1- M. Denis Ouellet ou M. Sylvain St-Laurent	75 %
	Unité de gestion des Appalaches	2- M. Richard Bilodeau	75 %

des dix dernières années

Administrateurs

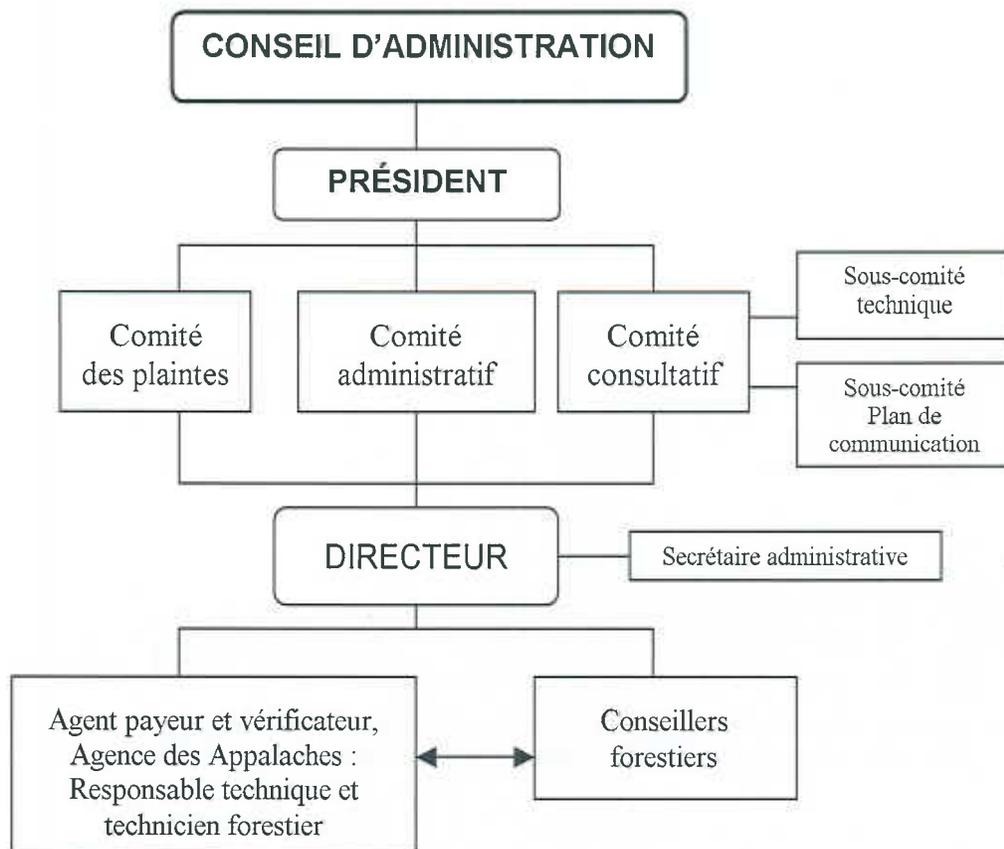
Voici la liste des représentants des différents partenaires qui ont participé activement au conseil d'administration de l'Agence lors des dix dernières années.

L'Agence tient à les remercier pour leur implication au développement de son entité et à la mise en valeur de la forêt privée de son territoire.

Nom	Titre	Catégorie de membres	Période
M. Pierre Thibaudeau	Président	Monde municipal	Novembre 1996 à avril 1999
M. Jacques Bélanger	Président	Monde municipal	Juin 1999 à avril 2000
M. Rosario Bossé	Président	Monde municipal	Juin 2000 à avril 2002
M. Gilles Bérubé	Président	Industrie forestière	Juin 2002 à aujourd'hui
M. André Lantagne	Administrateur	Propriétaires forestiers	Novembre 1996 à juin 2006
M. Eddy Morin	Administrateur	Propriétaires forestiers	Novembre 1996 à juin 2006
M. Jacques Bélanger	Administrateur	Monde municipal	Novembre 1996 à juin 2005
M. Gaston Samson	Administrateur	Propriétaires forestiers	Novembre 1996 à mai 2005
M. Robert Albert	Administrateur	Industrie forestière	Novembre 1996 à juin 2001
M. Marc-André Turgeon	Administrateur	Ministère	Novembre 1996 à juin 2001
M. Gérard Bélanger	Administrateur	Monde municipal	Novembre 1996 à novembre 1999
M. Charles Tardif	Administrateur	Industrie forestière	Novembre 1996 à juin 1999
M. Guy Dumont	Administrateur	Industrie forestière	Novembre 1996 à mai 1998
M. Herman Lavoie	Administrateur	Propriétaires forestiers	Novembre 1996 à mai 1997
M. Philippe Laberge	Administrateur	Monde municipal	Mars 1997 à novembre 2001
M. Guy Plante	Administrateur	Monde municipal	Mars 1997 à juin 2001
M. Réal Lemelin	Administrateur	Monde municipal	Juin 1997 à novembre 1999
M. Réjean Bégin	Administrateur	Industrie forestière	Juin 1997 à mai 1998
M. Bruno Moreau	Administrateur	Industrie forestière	Octobre 1997 à avril 1999
M. Léandre Rouleau	Administrateur	Industrie forestière	Décembre 1997 à avril 2004
M. Jacques Morin	Administrateur	Industrie forestière	Juin 1998 à juin 2002
M. Pierre Lachance	Administrateur	Monde municipal	Juin 1998 à janvier 1999
M. Marcel Poulin	Administrateur	Monde municipal	Janvier 2000 à octobre 2005
M. Fernand Labbé	Administrateur	Monde municipal	Janvier 2000 à octobre 2005
M. Germain Labbé	Administrateur	Ministère	Juin 2001 à octobre 2003
M. Yvon Bruno	Administrateur	Monde municipal	Juin 2001 à novembre 2001
M. Jean Garon	Administrateur	Monde municipal	Avril 2002 à octobre 2005
M. Denis Ouellet	Administrateur	Ministère	Décembre 2003 à juin 2005
Mme Claude Dufour	Administratrice	Industrie forestière	Juin 2004 à mars 2006

RAPPORT ANNUEL 2005-2006

de l'Agence *Fonctionnement*



L'Agence est une personne morale à but non lucratif. Son fonctionnement est régi par les articles 335 et 354 du Code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre 3 de la Loi sur les forêts et de son règlement intérieur.

Le conseil d'administration est souverain des décisions de l'Agence et il est composé, tel que défini dans son règlement intérieur, des représentants des quatre groupes de partenaires. Le président représente l'Agence et est assisté par le directeur. Les différents comités sont nommés et mandatés par le conseil d'administration afin d'analyser des dossiers spécifiques et de faire les recommandations appropriées aux administrateurs. Le directeur anime tous les comités et s'assure que les orientations de l'Agence soient respectées. Une secrétaire administrative assiste le directeur dans ses tâches et s'occupe de la comptabilité.

L'agent vérificateur est celui qui s'assure de la conformité administrative, technique et terrain des travaux que l'Agence subventionne dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de son territoire. L'Agence assume depuis le 1^{er} avril 2002 ce mandat avec l'aide d'un responsable technique et d'un technicien forestier.

L'agent payeur est celui qui paie les réclamations de subventions aux conseillers forestiers. L'Agence réalise depuis sa création ce mandat sur son territoire.

Le personnel de l'Agence des Appalaches en 2005-2006:

Nom	Titre	Durée dans l'année	Ancienneté
Martin Loiselle	Directeur	12 mois	8 ans
Karina Leblanc	Secrétaire administrative	12 mois	7 ans
Denis Ferland	Technicien forestier	6 mois	4 ans
Jean-Pierre Faucher	Responsable technique	12 mois	2 ans



De gauche à droite : Mme Karina Leblanc, secrétaire administrative; M. Jean-Pierre Faucher, responsable technique; M. Denis Ferland, technicien forestier; M. Martin Loiselle, directeur et M. Gilles Bérubé, président.

9157-9516 Québec inc.
 A. Lopoïnte & Fils ltée
 Abitibi-Consolidated inc. div. St-Maurice
 Abitibi-Consolidated (ACC) St-Raymond
 Armand Duhamel & Fils inc.
 Blanchette & Blanchette inc.
 Bois Daaquam inc.
 Bois Franc Cambium inc.
 Bois Franc-Nord inc.
 Bois de Sciage Lafontaine inc.
 Bois de Sciage Lafontaine inc. div. Pelem
 Boiscarrin inc.
 Busque & Laflamme inc.
 Clermont Kamel ltée
 Coopérative des Travailleurs de la Scierie Jos. St-
Amant
 Coopérative Producteurs Forestiers KRFB
 Copeaux de la Vallée
 Ent. J.M. Champeau inc.
 F.F. Soucy inc. & Ass.
 Félix Huard inc. Division Amqui
 Félix Huard inc. Division Lucerville
 G.D.S. Valaribois inc. (div. Dégelis)
 Gestofar inc.
 Industries Maibec inc. div. St-Pamphile
 Industries Maibec inc. div. St-Théophile
 Industries Manufacturières Mégantic inc.
 Joseph Audet ltée
 Kruger inc. Trois-Rivières
 Kruger Wayagamack inc.
 L-H Plante & Fils inc.
 La compagnie Commonwealth Plywood ltée div.
 Princesville et Shawinigan
 Les Bardeaux Lajoie inc.
 Les Bois Traités M.G. inc.

 Ministère des Ressources naturelles et de la
 Faune

Les Lattes N.G. inc.
 Les Produits forestiers Dubé inc.
 Matériaux Blanchet inc.
 Mégaboïs (1989) inc.
 Meubles Plein-Air D.K. inc.
 Mobilier Rustique (Beauce) inc.
 Norampac inc. div. Cabano
 Pakaced G.D.S. inc.
 Panneaux Tembec OSB
 Papiers Domtar inc. (C.A. Windsor)
 Papiers Stadacona
 Pianos A. Bolduc inc.
 Placages Mégantic inc.
 Préparation de Beauce
 Produits Forestiers Champlain inc.
 Produits Forestiers D.G. ltée
 Produits forestiers Domtar (Beauce)
 Scierie A. Labrie enr.
 Scierie A. Lemay & Fils inc.
 Scierie Arbotech inc.
 Scierie Bel-Ache ltée
 Scierie Dion et Fils inc.
 Scierie Gilles Couture
 Scierie La Patrie inc.
 Scierie Lauzé Joly inc.
 Scierie Leduc inc. div. de Stadacona
 Scierie Lemieux & Fils inc.
 Scierie Tech inc.
 Transforêt Industrie inc.
 Vexco inc.
 Wilfrid Paquet & Fils ltée

Membres associés

Coopérative de gestion forestière des Appalaches
 Les Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.
 Les Conseillers forestiers de la région de Québec inc.
 Les Consultants forestiers M. S. inc.

financier
Rapport

États financiers et
renseignements complémentaires

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DES APPALACHES**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

États financiers et renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2006

Rapport des vérificateurs	1
États financiers	
Bilan	2
État des revenus et dépenses	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6
Renseignements complémentaires	
Annexe – Dépenses	8



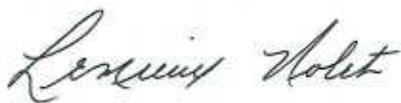
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Nous avons vérifié le bilan de Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches au 31 mars 2006, ainsi que les états des revenus et dépenses, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables reconnus du Canada.



Comptables agréés
Société en nom collectif

Lac-Etchemin (Québec)

Le 31 mai 2006

Lévis (418) 833-2114
Québec (418) 659-7374
Cap-Santé (418) 285-2779
Montmagny (418) 248-1910
Lac-Etchemin (418) 625-1991



AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Bilan

Exercice terminé le 31 mars 2006, avec chiffres correspondants de 2005

	2006	2005
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	188 633 \$	173 205 \$
Débiteurs (note 3)	87 931	123 376
Frais payés d'avance	1 266	1 292
	<hr/>	<hr/>
	277 830	297 873
 Immobilisations (note 4)	 2 763	 8 516
	<hr/>	<hr/>
	280 593 \$	306 389 \$
 Passif et actifs nets		
Passif à court terme :		
Créditeurs	151 660 \$	177 197 \$
 Actifs nets :		
Investis en immobilisations	2 763	8 516
Non affectés	126 170	120 676
	<hr/>	<hr/>
	128 933	129 192
	<hr/>	<hr/>
	280 593 \$	306 389 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :

_____, administrateur

_____, administrateur



AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des revenus et dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2006, avec chiffres correspondants de 2005

	2006	2005
Revenus :		
Subvention Gouvernement du Québec	2 387 600 \$	2 387 600 \$
Contribution MRNFQ Éclaircie	132 000	-
Contribution MRNQ projet	50 000	40 000
Contribution MRC loyer	6 800	6 800
Contribution des industries	551 217	573 434
Contribution Projet de visite	4 209	-
Fondation de la faune	-	13 910
Revenu « Projet PEH - Lisier »	-	75 000
Mesures coercitives	3 671	5 777
Revenus d'intérêts	13 077	9 046
Remboursement des propriétaires	-	1 800
Autres revenus	2 544	2 347
	3 151 118	3 115 714
Dépenses :		
Agents de livraison	2 856 693	2 742 292
Présidence	500	938
Salaires et avantages sociaux	155 433	179 390
Conception de logiciels et services informatiques	2 842	4 804
Projet :		
PEH- Lisier	28 748	84 354
Réglementation MRC	5 000	7 500
Transfert de connaissances	30 355	33 853
Suivi PPMV	6 733	12 864
Visite du milieu forestier	2 179	-
Honoraires de vérification	1 678	1 317
Loyer	7 166	6 633
Entretien des locaux	956	918
Télécommunications	5 024	6 056
Publicité et communication	1 365	3 818
Activités promotionnelles	3 451	-
Papeterie et dépense de bureau	6 132	8 574
Cotisation	1 026	1 238
Formation	2 271	2 614
Frais de déplacements et de repas	18 661	22 367
Assurances	6 844	7 480
Frais de réunion	433	413
Amortissement :		
Équipement informatique et logiciels	4 526	10 590
Mobilier et équipement de bureau	2 901	3 489
Autres	460	475
	3 151 377	3 141 977
Excédent des dépenses sur les revenus	(259)\$	(26 263)\$

Voir les notes afférentes aux états financiers.



AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2006, avec chiffres correspondants de 2005

	Investis en immo- bilisations	Non affectés	Total 2006	Total 2005
Solde au début de l'exercice	8 516 \$	120 676 \$	129 192 \$	155 455 \$
Excédent des dépenses sur les revenus	(7 427)	7 168	(259)	(26 263)
Investissement en immobilisations	1 674	(1 674)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	2 763 \$	126 170 \$	128 933 \$	129 192 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.



AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2006, avec chiffres correspondants de 2005

	2006	2005
Activités d'exploitation :		
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	(259)\$	(26 263)\$
Élément sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement	7 427	14 079
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	35 445	57 388
Frais payés d'avance	26	2 837
Créditeurs	(25 537)	(46 520)
	17 102	1 521
Activité d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(1 674)	(1 917)
Variation nette des espèces et quasi-espèces	15 428	(396)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	173 205	173 601
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	188 633 \$	173 205 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.



AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2006

1. Statut et nature des activités :

L'organisme, constituée en vertu de la Loi sur les forêts (L.R.Q.F-4.1) du Québec, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire.

2. Principales conventions comptables :

a) Constatation des produits:

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagés les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

b) Immobilisations :

Les immobilisations sont établies au prix coûtant. L'amortissement est déterminé selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivantes :

Éléments d'actif	Taux
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %
Logiciels	50 %

3. Débiteurs :

	2006	2005
Projets	23 275 \$	59 665 \$
Contributions des industries	55 208	50 479
TPS et TVQ à recevoir	7 570	11 792
Autres	1 878	1 440
	87 931 \$	123 376 \$



AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2006

4. Immobilisations :

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2006	Valeur comptable nette 2005
Mobilier et équipement de bureau	19 591 \$	18 459 \$	1 132 \$	4 033 \$
Équipement informatique	49 501	47 870	1 631	4 295
Logiciels	6 546	6 546	-	188
	75 638 \$	72 875 \$	2 763 \$	8 516 \$

5. Flux de trésorerie :

Les espèces et quasi-espèces de l'organisme sont composées de l'encaisse.

6. Engagements :

L'organisme est liée par une convention de bail de locaux échéant le 31 mars 2007 totalisant 6 429 \$.



AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Annexe – Revenus et dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2006, avec chiffres correspondants de 2005

	Biodiversité	Projet de PEH – Lisier	Aménage- ment et fon- ctionnement	2006	2005
Dépenses :					
Agents de livraison	133 300 \$	-	\$ 2 723 393 \$	2 856 693 \$	2 742 292 \$
Présidence	-	-	500	500	938
Salaires et avantages sociaux	-	17 308	138 125	155 433	179 390
Conception de logiciels et services informatiques	-	-	2 842	2 842	4 804
Projet :					
PEH - Lisier	-	28 748	-	28 748	84 354
Réglementation MRC	-	-	5 000	5 000	7 500
Transfert de connaissances	-	-	30 355	30 355	33 853
Suivi PPMV	-	-	6 733	6 733	12 864
Visite du milieu forestier	-	-	2 179	2 179	-
Honoraires de vérification	-	-	1 678	1 678	1 317
Loyer	-	-	7 166	7 166	6 633
Entretien des locaux	-	-	956	956	918
Télécommunications	-	980	4 044	5 024	6 056
Publicité et communication	-	-	1 365	1 365	3 818
Activités promotionnelles	-	-	3 451	3 451	-
Papeterie et dépenses de bureau	-	644	5 488	6 132	8 574
Cotisations	-	-	1 026	1 026	1 238
Formation	-	-	2 271	2 271	2 614
Frais de déplacements et de repas	-	3 186	15 475	18 661	22 367
Assurances	-	-	6 844	6 844	7 480
Frais de réunion	-	-	433	433	413
Amortissement :					
Équipement informatique et logiciels	-	-	4 526	4 526	10 590
Mobilier et équipement de bureau	-	-	2 901	2 901	3 489
Autres	-	-	460	460	475
	133 300 \$	50 866 \$	2 967 211 \$	3 151 377 \$	3 141 977 \$



des revenus et des dépenses

Analyse

Voici un tableau qui ventile les dépenses de l'Agence des Appalaches en fonction des activités et des programmes pour la saison 2005-2006.

Dépenses	Activités et programmes										Total	
	Programme éclaircie commerciale	Programme régulier	Fonctionnement	Vérification opérationnelle	Suivi du PPMV	Transfert de connaissances	Projet Peuplier et listier	Vérification volet II	Visite du milieu forestier	Loyer		
Agents de livraison	133 300 \$	2 723 393 \$										2 856 693 \$
Présidence			500 \$									500 \$
Salaires et avantages sociaux			90 766 \$	45 452 \$						17 308 \$	1 907 \$	155 433 \$
Services informatiques et logiciel forêt privée			2 842 \$									2 842 \$
Projet PEH-Listier			866 \$							27 882 \$		28 748 \$
Réglementation MRC			5 000 \$									5 000 \$
Transfert de connaissances					30 355 \$							30 355 \$
Suivi du PPMV, suivi de 5 ans des plantations					6 733 \$							6 733 \$
Visite du milieu forestier									2 179 \$			2 179 \$
Vérification comptable			1 678 \$									1 678 \$
Loyer			366 \$								6 800 \$	7 166 \$
Entretien des locaux			956 \$									956 \$
Télécommunications			4 044 \$							980 \$		5 024 \$
Publicité et communication			1 365 \$									1 365 \$
Activités promotionnelles			3 451 \$									3 451 \$
Papeterie, dépenses de bureau et fournitures			4 553 \$	935 \$						644 \$		6 132 \$
Cotisations			1 026 \$									1 026 \$
Formation			2 271 \$									2 271 \$
Frais de déplacements et repas			7 705 \$	7 577 \$						3 186 \$	193 \$	18 661 \$
Assurances			6 844 \$									6 844 \$
Frais de réunions			433 \$									433 \$
Autres			460 \$									460 \$
Équipement informatique et logiciel			4 526 \$									4 526 \$
Mobilier et équipement			1 657 \$	1 244 \$								2 901 \$
TOTAL DES DÉPENSES :	133 300 \$	2 723 393 \$	141 309 \$	55 208 \$	6 733 \$	30 355 \$	50 000 \$	2 100 \$	2 179 \$	6 800 \$	6 800 \$	3 151 377 \$
	4,2 %	86,4 %	4,5 %	1,7 %	0,2 %	1,0 %	1,6 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %	100 %
REVENUS :	Revenus de fonctionnement										Total :	
	3 088 009 \$										63 109 \$	
Dépenses/Revenus	4,3 %	88,3 %	4,5 %	1,8 %	0,2 %	0,9 %						3 151 118 \$

des revenus et des dépenses

Analyse

Nous venons de vous présenter les états financiers et renseignements complémentaires de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. De plus, à la page précédente, nous avons ventilé les dépenses en fonction des activités et des programmes pour la saison 2005-2006. Voici une analyse des revenus et dépenses concernant la dernière année de fonctionnement, 2005-2006.

REVENUS :

Nous avons reçu des revenus de fonctionnement provenant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec pour le programme régulier (2 387 600 \$) et le programme des éclaircies commerciales (132 000 \$), de la contribution de l'industrie (551 217 \$), des mesures coercitives de la vérification des travaux (3 671 \$), des intérêts (13 077 \$) et d'autres sources (444 \$) pour une somme de 3 088 009 \$.

Nous avons également reçu d'autres fonds provenant de subventions pour le projet de peuplier hybride et d'épandage de lisier (50 000 \$), pour le loyer (6 800 \$), pour la visite du milieu forestier organisée pour la CRÉ (4 209 \$) et la vérification d'activités au programme volet – II (2 100 \$) pour une somme de 63 109 \$.

Ce qui fait un total des revenus pour l'année 2005-2006 de 3 151 118 \$.

DÉPENSES :

Vous remarquerez que des revenus de fonctionnement (3 088 009 \$), 92,5 % ont été investis en travaux de mise en valeur des forêts privées de notre territoire par nos conseillers forestiers. De plus, les frais de fonctionnement de l'Agence représentent que 4,5 % des revenus ainsi que 1,8 % pour la vérification opérationnelle des travaux pour un total de 6,3 %.

L'Agence investit aussi dans le suivi des plantations qui est comptabilisé dans le suivi du PPMV et qui représente 0,2 % des revenus pour cette année. L'Agence croit également au transfert de connaissances auprès des propriétaires et y injecte environ 1 % de ses revenus.

Finalement, l'Agence réalise des projets et des mandats pour d'autres organismes. Ces activités s'autofinancent et permettent d'acquérir une certaine expertise en région tout en stabilisant les emplois au sein de l'Agence.

RAPPORT ANNUEL 2005-2006

des activités Rapport

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT:

Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Sans vouloir diminuer la portée de ce règlement, nous pouvons affirmer que son mandat se résume essentiellement à administrer les affaires de l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur des forêts privées de son territoire en favorisant la concertation entre les partenaires.

MEMBRES:

La liste complète des membres du conseil d'administration qui ont siégé en 2005-2006 est présentée à la page 14 du présent rapport annuel. De plus, vous y trouverez le pourcentage de participation de chacun des administrateurs. La présidence a été tenue pour une quatrième année par monsieur Gilles Bérubé.

RÉUNIONS:

Le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année:

- le 5 mai 2005 ;
- le 17 juin 2005 ;
- le 13 octobre 2005;
- le 2 mars 2006.

Les résolutions adoptées lors de ces rencontres ont porté sur différentes questions d'ordres politique, administratif et technique en rapport au fonctionnement de l'Agence et au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées du territoire des Appalaches.

Plus particulièrement, le conseil a décidé d'investir une somme de 200 000 \$ de son surplus budgétaire de fin d'année en travaux d'aménagement. Puis, il a adopté en début d'année les prévisions budgétaires ainsi que la distribution budgétaire aux conseillers forestiers pour la saison d'opération 2005-2006.

L'Agence a participé financièrement (5 000 \$), avec les MRC de son territoire, au projet pilote de réglementation concernant la protection et la mise en valeur des boisés privés pour la dernière année.

Il a adopté une augmentation de 2,0 % des taux de l'aide financière en tenant compte uniquement de l'indice des prix à la consommation.

De plus, il a adopté les conditions de travail des employés de l'Agence et revu la politique des frais de déplacements.

Le conseil d'administration a fixé la date de la neuvième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence. Suite à cette assemblée, il a reconduit monsieur Gilles Bérubé au titre de président de l'Agence.

Au niveau technique, le conseil d'administration a adopté les modifications aux normes techniques et administratives. Ces normes ont été revues en tenant compte de différentes orientations du PPMV.

Le conseil d'administration a établi les priorités à réaliser pour la saison 2005-2006 en fonction des orientations du PPMV et du contexte budgétaire.

Il a nommé les membres de son comité administratif afin d'agir à titre d'officiers de l'Agence en plus de déterminer les membres du comité consultatif.

RAPPORT ANNUEL 2005-2006

des activités Rapport

Le président et le directeur ont assisté à une rencontre avec le ministre Corbeil le 27 avril 2005. Le ministre a présenté les impacts de la baisse de possibilité forestière en forêt publique pour notre région ainsi que les mesures d'atténuation proposées. Le ministre avait demandé aux élus de préparer un rapport exposant leurs recommandations. Par la suite, le ministre Corbeil a annoncé le 17 octobre 2005 un programme d'éclaircies commerciales de plantations de résineux comme mesure d'atténuation. Nous avons eu une somme de 132 000 \$ que nous avons investie en totalité sur le terrain. Un rapport a été déposé au ministre à cet égard.

Il a adopté la programmation 2005-2006 des activités dans le cadre de la stratégie de transfert de connaissances auprès des propriétaires forestiers. Il a mandaté le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-sud, le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec et l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce pour réaliser la majeure partie de cette programmation. Toutefois, l'Agence a décidé de réaliser un sondage auprès des propriétaires qui ont suivi la formation lors des dernières années afin d'évaluer les impacts de notre programme de transfert de connaissances. Ces résultats serviront à orienter le choix des activités à offrir et à déterminer le montant à investir.

L'Agence a revu son plan de communication et les administrateurs ont adopté le plan d'actions pour les trois prochaines années et ont décidé d'augmenter de 10 000 \$ leur investissement.

L'Agence a décidé de continuer de participer au projet pilote sur l'Initiative d'évaluation de la faisabilité du boisement en vue du captage de carbone (peuplier hybride et lisier de porcs) pour une quatrième année.

Le directeur a effectué le suivi aux administrateurs des activités des différents comités régionaux et provinciaux auxquels il siège. Plus particulièrement, le Groupe-conseils du milieu forestier de la Conférence régionale des élus a été très actif. Il a transmis les recommandations de la région concernant les mesures d'atténuation en plus d'adopter les projets du volet II et d'organiser une visite du milieu forestier pour les intervenants régionaux. Le comité forêt des Etchemins (CIDDIF- Etchemins) a fait réaliser une étude sur la rentabilité financière de l'éclaircie commerciale. Le directeur a participé activement à la diffusion de cette étude.

À titre de représentants de l'Agence, le président et le directeur ont assisté à la rencontre des agences avec le ministre Corbeil le 14 juin 2005.



Les comités suivants sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration dans l'étude de certains dossiers. Ces comités siègent au besoin et traitent les mandats qui leur sont attribués par le conseil d'administration de l'Agence. Ils font ensuite leurs recommandations aux administrateurs.

COMITÉ ADMINISTRATIF

MANDAT:

Le comité administratif a pour mandat la gestion de la trésorerie de l'Agence et le fonctionnement des opérations courantes. Son action est tributaire des décisions du conseil d'administration. De plus, il fait des recommandations concernant les conditions salariales des employés suite à une évaluation du travail accompli.

des activités Rapport

MEMBRES:

M. Gilles Bérubé, président
M. Eddy Morin, 1^{er} vice-président
M. Rosario Bossé, 2^e vice-président
M. Raynald Pouliot, 3^e vice-président
M. Richard Bilodeau, 4^e vice-président
M. Martin Loiselle, directeur et trésorier

RÉUNIONS:

Le comité administratif s'est réuni à deux reprises au cours de l'année:

- le 28 avril 2005;
- le 3 octobre 2005.

Les activités du comité ont été centrées surtout autour de la préparation du budget et des mesures à prendre dans les dossiers relatifs au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées qui ont une incidence sur les dépenses.

Le comité a abordé certains sujets d'intérêt plus général afin de mieux cerner les problématiques et de soumettre des recommandations. Les thèmes suivants ont fait l'objet d'une décision et/ou d'une recommandation au conseil d'administration:

- Programmation budgétaire de l'Agence pour 2005-2006 ;
- Suivi de la situation financière de l'Agence et de l'évolution de la contribution de l'industrie ;
- Conditions de travail des employés pour 2005-2006 et politique des frais de déplacements ;
- Grille des taux pour 2005-2006 ;
- Date de retour et de fin d'emploi de monsieur Denis Ferland, technicien forestier ;
- Renouvellement de l'assurance de l'Agence ;
- Évaluation des activités à réaliser dans le cadre du projet de peuplier hybride ;

COMITÉ CONSULTATIF

MANDAT:

Voici les éléments de contenu du mandat du comité consultatif :

- Il analyse les demandes de modifications ou de précisions des normes techniques et administratives ; il évalue les résultats de performance des conseillers forestiers et réalise le bulletin ; il fait le suivi des modifications apportées à certaines normes et revoit la procédure de vérification opérationnelle ;
- De plus, il fait le suivi du plan d'actions du PPMV ;
- Il s'assure que les orientations du conseil d'administration en matière de transfert de connaissances soient respectées ; il évalue le bilan des réalisations pour la période 2005-2006 et analyse la programmation pour la prochaine année.

Il relève directement du conseil d'administration et peut mettre en place des sous-comités pour l'assister au besoin.

MEMBRES:

M. Dave Chouinard
Mme Claude Dufour
M. Rosario Bossé
M. Daniel Racine
M. Raynald Pouliot
M. Denis Villeneuve
M. Richard Bilodeau
M. Denis Ouellet
M. Gilles Bérubé, membre d'office
M. Martin Loiselle, animateur
M. Jean-Pierre Faucher, secrétaire

des activités Rapport

RÉUNIONS:

Le comité consultatif s'est réuni à deux reprises au cours de l'année:

- le 12 juillet 2005 ;
- le 3 octobre 2005.

Les sujets abordés par le comité ont soit été adoptés par le conseil d'administration ou ont tout simplement permis de préciser la portée de certaines pratiques se rapportant à la livraison du programme.

Les thèmes suivants ont été abordés lors de ces rencontres :

- Plan de communication et son plan d'actions ;
- Évaluation des impacts du transfert de connaissances et analyse des résultats ;
- Bulletin 2005 des conseillers forestiers ;
- Saisie des données forestières dans le logiciel SIGGA ;
- Mise à jour du PPMV.

Le comité s'est fait aider par le sous-comité sur le message du plan de communication et la révision des objectifs du PPMV. Il s'est réuni à une reprise pour proposer le plan d'actions du plan de communication et un processus de mise à jour du PPMV.

Ce sous-comité est formé des membres suivants :

M. Richard Bilodeau
M. Denis Villeneuve
Mme Claude Dufour
M. Martin Loiselle, directeur

TRANSFERT DE CONNAISSANCES

L'Agence investit à chaque année en transfert de connaissances auprès des propriétaires. L'Agence mandate le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-sud, le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec et l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce pour la mise en œuvre de la majeure partie de sa programmation.

Voici les principales réalisations en matière de transfert de connaissances, de sensibilisation et d'information qui ont été élaborées en 2005-2006 :

ACTIVITÉS DE FORMATION RÉALISÉES

Un total de 240 propriétaires forestiers ont participé aux 23 activités de formation tenues en 2005-2006 sur le territoire de l'Agence des Appalaches, pour une moyenne de 10,4 participants par activité, soit un nombre sensiblement égal à celui de l'an passé.

Activité de formation	Nombre de formations	Nombre de participants
Abattage directionnel	6	64
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	8	72
Éclaircies et jardinage	1	7
Façonnage des bois feuillus	2	36
Fiscalité forestière	1	14
Rentabilité d'un boisé privé	3	31
Utilisation de la débroussailleuse	2	16
Total :	23	240

des activités Rapport

COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS

De façon générale, les questionnaires d'appréciation complétés à la fin de chaque activité démontrent une très grande satisfaction des participants, tant au niveau de la qualité générale des activités que de l'organisation, du contenu et des formateurs.

COURS AUX CONSEILLERS FORESTIERS

Les conseillers forestiers ont été invités à une activité de formation en 2005-2006. Cette formation a été donnée les 16 et 17 novembre 2005 par le responsable technique de l'Agence et consistait à une initiation aux nouveaux principes de martelage des tiges feuillues.

ATTESTATION DE FORMATION

L'Agence des Appalaches a remis une attestation personnalisée à tous les participants ayant suivi une formation subventionnée par celle-ci. Cette attestation, préparée par l'Agence, atteste que le propriétaire a suivi le cours de formation en question.

PUBLICITÉ DES ACTIVITÉS DE FORMATION

Les journaux des syndicats et de l'Association ont fait la promotion du transfert de connaissances et ont publié la liste des activités offertes aux propriétaires au cours de l'année 2005-2006.

COMITÉ DES PLAINTES

MANDAT:

Son mandat est de traiter des plaintes écrites des propriétaires.

MEMBRES:

M. Martin J. Côté
M. Marcel Poulin
M. Martin Loiselle

RÉUNION:

Le comité ne s'est pas réuni lors de la dernière année.

ACTIVITÉS DE PROMOTION

PLANTS NON SUBVENTIONNÉS

L'Agence a distribué 85 500 plants non subventionnés durant la dernière année par l'entremise des conseillers forestiers. Ces plants ont été distribués aux propriétaires qui en avaient fait la demande à l'Agence.

MOIS DE L'ARBRE

Durant le mois de l'arbre, l'Agence a fourni 200 plants de feuillus à l'école Rayons de soleil de Saint-Magloire. De plus le directeur a organisé une activité de reboisement dans la forêt de l'école située dans le Parc du Massif-du-Sud.

SALON DE LA FORÊT

Le directeur et le responsable technique ont animé un kiosque au Salon de la forêt aux Galeries de la Capitale du 17 au 19 mars 2006. Plus de cent personnes de notre territoire passent à chaque année au kiosque pour s'informer de différents sujets touchant la forêt privée.

RAPPORT ANNUEL 2005-2006

des activités Rapport

PROJETS

PROJET PILOTE SUR L'INITIATIVE D'ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ DU BOISEMENT EN VUE DU CAPTAGE DU CARBONE, 4^e ANNÉE

La mise en contexte du projet est détaillée dans le rapport annuel 2002-2003. En résumé, cette initiative s'inscrit dans le plan d'actions du Canada sur les changements climatiques. D'une durée prévue de trois ans (2002-2005), cette initiative nationale du Service canadien des forêts (SCF) vise à évaluer si le boisement peut constituer une mesure efficace pour répondre en partie aux exigences du protocole de Kyoto. Il s'agit donc d'une étude de faisabilité. L'année 2004-2005 était la dernière de l'entente avec le gouvernement fédéral. Toutefois, le MRNF a assuré cette année le financement des activités par le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet I.

Les activités réalisées dans le cadre de ce projet en 2005-2006 sont les suivantes :

- L'Agence coordonne l'ensemble des activités reliées à la réalisation du projet en respectant le protocole expérimental afin de mesurer les impacts sur l'environnement, la croissance, les rendements et le bilan du carbone selon différentes concentrations de lisier de porcs pour trois variétés de peuplier hybride ;
- Regarni des sites du dispositif expérimental de 2004 ;
- Entretien (hersage et débroussaillage) des sites des dispositifs expérimentaux de 2003 et 2004 ;
- Épandage à l'intérieur des sites des dispositifs expérimentaux de 2003 et 2004 ;
- Fertilisation complémentaire au potassium dans les sites du dispositif expérimental de 2004 ;
- Prélèvement et analyse du lisier provenant de chaque producteur de porcs ;
- Prélèvement et analyse d'échantillons de feuilles des différents clones testés à l'intérieur des sites des dispositifs expérimentaux de 2003 et 2004 ;
- Suite à l'épandage de lisier, prélèvement à trois reprises de la solution à l'intérieur des lysimètres des sites des dispositifs expérimentaux de 2003 et 2004 ;
- Mesures à l'automne 2004 de la hauteur et du diamètre des plants de peuplier hybride des clones testés à l'intérieur des sites des dispositifs expérimentaux de 2003 et 2004 ;
- Application de Ramik pour les mulots dans tous les sites des dispositifs expérimentaux de 2003 et 2004 ;
- Terminer le sondage auprès des propriétaires de friches du territoire de l'Agence ;
- Demande de financement auprès des partenaires pour la saison 2006-2007 ;
- Mettre à jour la base de données ;
- Rédaction du rapport final 2005-2006.

de vérification opérationnelle
Rapport

**RAPPORT DE VÉRIFICATION
OPÉRATIONNELLE**

ANNÉE 2005

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Présenté par : Martin Loiselle, directeur
et Jean-Pierre Faucher, responsable technique

avril 2006

RAPPORT ANNUEL 2005-2006

de vérification opérationnelle

Rapport

1.- GÉNÉRALITÉS (vérification opérationnelle dans le cadre du programme régulier)

Les résultats sont consignés pour l'ensemble de l'Agence. Les renseignements sont ventilés par conseiller forestier.

Ce rapport réfère à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005. Un objectif de vérification opérationnelle de 10 % a été fixé.

En 2005, pour la quatrième année, toutes les prescriptions a priori ont été reçues au bureau de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Pour une cinquième année, tous les rapports d'exécution ont été reçus au bureau de l'Agence avec les réclamations de paiement des conseillers forestiers.

TABLEAU 1 - BILAN DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE (services techniques)

CONSEILLER FORESTIER	NBRE TOTAL PRESC.	NBRE PRESC. VÉRIFIÉES	%	NBRE TOTAL RAPP. EXEC.	NBRE RAPPORTS VÉRIFIÉS	%
GROUP. FOR. BELLECHASSE-LÉVIS (05)	196	25	13	297	32	11
GROUP. FOR. DORCHESTER (08)	221	27	12	309	36	12
GROUP. FOR. MONTMAGNY (09)	188	22	12	231	27	12
GROUP. FOR. L'ISLET (10)	113	13	12	158	19	12
ASSO. PROP. BOISÉS DE LA BEAUCE (32)	179	21	12	315	35	11
CONS. FOR. CÔTE-DU-SUD (33)	159	18	11	215	25	12
COOP. GESTION FOR. APPALACHES (41)	5	1	20	7	3	43
CONS. FOR. RÉGION QUEBEC (80)	140	17	12	168	21	13
CONS. FOR. M.S. (35)	69	11	16	100	12	12
PAPIERS STADACONA (93)	1	1	100	1	1	100
TOTAL	1271	156	12	1801	211	12

- Prescriptions totales = prescriptions intégrées sur SIGGA du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005.
- Prescriptions vérifiées = prescriptions vérifiées parmi celles intégrées sur SIGGA et celles reçues a priori à l'Agence sans être intégrées sur SIGGA du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005. Vérification partielle des prescriptions non intégrées sur SIGGA, puisque l'Agence n'a pas reçu les prescriptions originales, section administrative non vérifiée (21 prescriptions).
- Rapports d'exécution totaux = rapports d'exécution facturés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005.
- Rapports vérifiés = rapports d'exécution vérifiés parmi ceux facturés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005.
- Vérification opérationnelle administrative et technique des rapports d'exécution des PAF (445 PAF).

de vérification opérationnelle

Rapport

TABLEAU 2 – SOMMAIRE DE L'ANNÉE 2005

TYPE DE DOCUMENT	NOMBRE REÇUS	NOMBRE VÉRIFIÉS	%	VALEUR (\$)
Prescriptions	1271	156	12	335 389
Rapports d'exécution	1356	161	12	304 752
PAF	445	50	11	12 835
TOTAL	3072	367	12	652 976 23 %

Nous remarquons que la vérification opérationnelle en 2005 a porté sur 12 % des documents transmis à l'Agence, pour une valeur équivalente à 23 % des sommes investies, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005.

Méthode utilisée par le responsable technique de l'Agence pour la sélection des documents à vérifier :

Les prescriptions à vérifier a priori, ainsi que les rapports d'exécution facturés à vérifier a posteriori, ont été reçus au bureau de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Un choix aléatoire (sélectionné sur SIGGA pour les rapports d'exécution) avec un objectif de vérification opérationnelle de 10 % a été effectué. Pour la vérification du reboisement, le responsable technique de l'Agence a reçu une liste des projets de reboisement, ainsi que les prescriptions de regarni et de reboisement sans préparation de terrain (friches). Par la suite, une sélection aléatoire a été réalisée par le responsable technique pour effectuer la vérification opérationnelle. Le même processus fut utilisé pour la vérification des entretiens de plantation.

Voici les données générales pour les activités vérifiées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 :

TABLEAU 3 - RÉPARTITION PAR ACTIVITÉS

TYPE	\$	% \$	NOMBRE	UNITE
Préparation de terrain	268 332	10	129	282 ha
Reboisement	399 141	14	288	1 086 K plants
Entretien	1 190 598	43	475	1 313 ha
Précommercial	572 453	20	195	559 ha
Commercial	218 048	8	207	646 ha
Drainage et voirie	31 991	1	62	27 km
PAF	115 500	4	445	445 PAF
TOTAL	2 796 063	100	1801	

- Valeur moyenne par traitement : 1 552,51 \$
- Valeur moyenne par traitement sylvicole (moins PAF) : 1 976,82 \$

RAPPORT ANNUEL 2005-2006

de vérification opérationnelle *Rapport*

1.1- BILAN ET MÉTHODE DE VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE POUR LE PROGRAMME DES ÉCLAIRCIES COMMERCIALES DANS LES PLANTATIONS DE RÉSINEUX

Étant donné que les travaux réalisés dans le programme des éclaircies commerciales dans les plantations de résineux se sont réalisés à la fin de l'automne et en hiver, nous avons dû modifier quelque peu la méthode de vérification opérationnelle. En effet, dans le cadre du programme régulier, la vérification opérationnelle des travaux d'éclaircie commerciale s'effectue uniquement après traitement. Lors de la vérification, les données de la prescription et du rapport d'exécution sont vérifiées au même moment. Pour la prescription, la surface terrière initiale et le prélèvement sont évalués à partir des souches et des tiges résiduelles. Pour le rapport d'exécution, la surface terrière résiduelle, le prélèvement dans les bandes et à l'intérieur des sentiers, le pourcentage de blessures et la qualité des tiges résiduelles sont vérifiés. Cette méthode ne peut évidemment pas être utilisée en hiver lorsque la couche de neige au sol est importante.

Dans le cadre du programme des éclaircies commerciales dans les plantations de résineux, afin de faciliter la vérification opérationnelle des travaux étant donné la couche de neige au sol, nous avons demandé aux conseillers forestiers de transmettre a priori à l'Agence chacune des prescriptions qu'ils comptaient réaliser. Au moment de transmettre la prescription à l'Agence, le rubanage et le martelage devaient être complétés à l'intérieur de la plantation. Ainsi, cela a permis à l'Agence de procéder à la vérification opérationnelle pendant la réalisation des travaux pour la plupart des projets. Donc, chaque projet a été sélectionné aléatoirement et nous avons réalisé des placettes-échantillons dans la partie non traitée pour vérifier le martelage et dans la partie où les travaux étaient réalisés afin d'évaluer la qualité. Nous avons aussi mesuré la superficie rubanée.

Le tableau suivant présente le nombre de documents facturés et vérifiés pour chaque conseiller forestier.

de vérification opérationnelle

Rapport

TABLEAU 4
BILAN DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE (services techniques) POUR LE PROGRAMME DES ÉCLAIRCIES COMMERCIALES DANS LES PLANTATIONS DE RÉSINEUX

CONSEILLER FORESTIER	NBRE TOTAL PRESC.	NBRE PRESC. VÉRIFIÉES	%	NBRE TOTAL RAPP. EXEC.	NBRE RAPPORTS VÉRIFIÉS	%
GROUP. FOR. BELLECHASSE-LÉVIS (05)	14	2	14	14	2	14
GROUP. FOR. DORCHESTER (08)	13	1	8	13	1	8
GROUP. FOR. MONTMAGNY (09)	2	0	0	2	0	0
GROUP. FOR. L'ISLET (10)	3	1	33	3	1	33
ASSO. PROP. BOISÉS BEAUCE (32)	25	3	12	25	3	12
CONS. FOR. CÔTE-DU-SUD (33)	1	1	100	1	1	100
COOP. GESTION FOR. APPALACHES (41)	0	0	0	0	0	0
CONS. FOR. RÉGION QUEBEC (80)	5	1	20	5	1	20
CONS. FOR. M.S. (35)	5	1	20	5	1	20
TOTAL	68	10	15	68	10	15

Au tableau 4, nous remarquons que la vérification opérationnelle a porté sur 15 % des documents qui ont été transmis à l'Agence. Ceci représente une valeur équivalente à 25 % de ce qui a été facturé dans le cadre du programme.

TABLEAU 5
SOMMAIRE DU PROGRAMME DES ÉCLAIRCIES COMMERCIALES DANS LES PLANTATIONS DE RÉSINEUX

TYPE DE DOCUMENT	NOMBRE REÇUS	NOMBRE VÉRIFIÉS	%	VALEUR (\$)
Prescriptions	68	10	15	33 884
Rapports d'exécution	68	10	15	33 884
TOTAL	68	10	15	33 884 25 %

RAPPORT ANNUEL 2005-2006

de vérification opérationnelle

Rapport

1.2- SUIVIS DE 2 ANS ET DE 5 ANS DES PLANTATIONS

L'Agence a effectué la vérification opérationnelle des suivis des plantations en 2005, cependant ces résultats ne sont pas inclus dans le bilan de la vérification opérationnelle et n'ont pas d'influence sur le bulletin.

TABLEAU 6 - RÉPARTITION PAR TYPES DE SUIVIS

CONSEILLER FORESTIER	NOMBRE TOTAL NON OPPRIMÉS		NOMBRE VÉRIFIÉS		%		NOMBRE TOTAL CONFORMITÉ		%	
	Suivi 2 ans	Suivi 5 ans	Suivi 2 ans	Suivi 5 ans	Suivi 2 ans	Suivi 5 ans	Suivi 2 ans	Suivi 5 ans	Suivi 2 ans	Suivi 5 ans
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	21	13	3	2	14	15	3	2	100	100
Group. for. Dorchester (08)	16	21	2	2	13	10	2	2	100	100
Group. for. Montmagny (09)	0	5	0	1	0	20	n/a	1	n/a	100
Group. for. l'Islet (10)	15	11	2	2	13	18	2	2	100	100
Asso. prop. boisés Beauce (32)	18	21	2	3	11	14	2	3	100	100
Cons. for. Côte-du-Sud (33)	37	9	4	1	11	11	4	1	100	100
Coop. gestion for. Appalaches (41)	1	4	1	1	100	25	1	1	100	100
Cons. for. région Québec (80)	13	19	2	2	15	11	2	2	100	100
TOTAL	121	103	16	14	13	14	16	14	100	100

- Suivis 2 ans : 16 cas ont été vérifiés, 100 % sont conformes
- Suivis 5 ans : 14 cas ont été vérifiés, 100 % sont conformes

de vérification opérationnelle

Rapport

2.- ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX POUR LE PROGRAMME RÉGULIER

➤ QUALITÉ DES TRAVAUX VÉRIFIÉS (Tableau 7A)

Ce volet de la vérification établit le nombre de traitements acceptables selon les critères d'exigences inscrits au cahier d'instructions techniques de l'Agence et qui se traduit comme suit :

PRÉPARATION DE TERRAIN	95 %
REBOISEMENT	85 %
ENTRETIEN	95 %
PAILLIS DÉGRADABLES	100 %
PRÉCOMMERCIAL	100 %
COMMERCIAL	100 %
DRAINAGE	80 %
VOIRIE	85 %
PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER	100 %

Ainsi, pour que le traitement ne subisse aucune réduction, la qualité d'exécution doit être égale ou supérieure à cette note. Pour l'ensemble de l'Agence, nous pouvons constater que 97 % des traitements ont atteint ces notes de passage, la même note que l'année précédente.

➤ QUANTITÉ DÉCLARÉE DES TRAITEMENTS VÉRIFIÉS (Tableau 7B)

Pour l'évaluation des superficies facturées, l'Agence a utilisé le « GPS » pour établir la conformité ou non du secteur.

UNITÉ DE MESURE UTILISÉE :

PRÉPARATION DE TERRAIN	hectare (ha)
REBOISEMENT	nombre de mille plants/ha
ENTRETIEN	hectare (ha)
PRÉCOMMERCIAL	hectare (ha)
DRAINAGE	kilomètre (km)
VOIRIE	kilomètre (km)

Un secteur est considéré conforme si la superficie ou la longueur déclarée par le conseiller forestier est à moins de 5 % de celle mesurée par l'Agence. Nous pouvons constater que 97 % des résultats sont conformes, ce qui représente une diminution de 3 % par rapport à l'année précédente.

RAPPORT ANNUEL 2005-2006

de vérification opérationnelle

Rapport

TABLEAU 7A

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES Résultats de la qualité des travaux vérifiés Tous les conseillers forestiers						
Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Préparation de terrain	129	10	17	11	16	94
Reboisement	288	21	34	21	33	97
Entretien	475	35	48	30	46	96
Précommercial	195	14	24	15	23	96
Commercial	207	15	27	17	27	100
Drainage et voirie	62	5	11	7	11	100
Sous-total	1356	100	161	100	156	97
Total reçu	1801					

TABLEAU 7B

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES Résultats de la quantité des travaux vérifiés Tous les conseillers forestiers						
Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Préparation de terrain	129	10	17	11	17	100
Reboisement	288	21	34	21	34	100
Entretien	475	35	48	30	44	92
Précommercial	195	14	24	15	24	100
Commercial	207	15	27	17	27	100
Drainage et voirie	62	5	11	7	10	91
Sous-total	1356	100	161	100	156	97
Total reçu	1801					

de vérification opérationnelle

Rapport

2.1- ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX POUR LE PROGRAMME DES ÉCLAIRCIES COMMERCIALES DANS LES PLANTATIONS DE RÉSINEUX

Les tableaux 8A et 8B présentent les résultats de la qualité et de la quantité des travaux qui ont été vérifiés. Dans les deux cas, 100 % des traitements sont conformes.

TABLEAU 8A
QUALITÉ POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES ÉCLAIRCIES COMMERCIALES DANS LES PLANTATIONS DE RÉSINEUX

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES					
Résultats de la qualité des travaux vérifiés					
Tous les conseillers forestiers					
Traitement	Traitements facturés	Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%
Éclaircie commerciale	68	10	15	10	100

TABLEAU 8B
QUANTITÉ POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES ÉCLAIRCIES COMMERCIALES DANS LES PLANTATIONS DE RÉSINEUX

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES					
Résultats de la quantité des travaux vérifiés					
Tous les conseillers forestiers					
Traitement	Traitements facturés	Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%
Éclaircie commerciale	68	10	15	10	100

REPORT ANNUEL 2005-2006

de vérification opérationnelle

Rapport

3.- REMISE MONÉTAIRE CONSÉQUENTE AUX RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE (pénalités et coupures)

Les remises monétaires conséquentes à la vérification opérationnelle totalisent 3 670,67 \$ pour 2005-2006.

Au tableau 9, nous présentons l'ensemble des pénalités monétaires suite à l'exercice de la vérification opérationnelle de 2005. Une lettre accompagnée d'une facture seront transmises à chacun des conseillers forestiers concernés.

TABLEAU 9

Traitement	AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES Réduction monétaire découlant de la VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE Année 2005 (Ventilé par traitement)											
	Admissibilité		Qualité		Quantité		Autres		Total			
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$		
Préparation de terrain			1	20,37					1	20,37		
Reboisement			1	80,71			2	140,00	3	220,71		
Entretien			1	174,20	4	2281,00			5	2455,20		
Précommercial			1	696,70					1	696,70		
Commercial									0	0,00		
Voirie-drainage					1	132,69			1	132,69		
Plan d'aménagement forestier							1	145,00	1	145,00		
Total	0	0,00	4	971,98	5	2413,69	3	285,00	12	3670,67		

Description des réductions pour 2005 :

Qualité :

Préparation de terrain : Une préparation de terrain avait une qualité inférieure à 95 %.

Reboisement : Un reboisement avait une qualité de mise en terre inférieure à 85 %.

Entretien : Un traitement d'éclaircie précommerciale dans une plantation résineuse avait un nombre de tiges éclaircies inférieur à la norme.

Précommercial : Un traitement d'éclaircie précommerciale avait un nombre de tiges éclaircies inférieur à la norme.

Quantité :

Entretien : Pour quatre traitements d'entretien de plantation, l'écart entre la superficie facturée et celle mesurée lors de la vérification était supérieure à 5 % :

- Dans deux cas, un chemin n'avait pas été exclu de la superficie traitée;
- Dans un cas, la superficie rubanée (facturée) n'avait pas été traitée en entier;
- Dans un cas, l'erreur a été occasionnée par un GPS trop imprécis lors de la mesure de la superficie.

Voirie-drainage : Pour une voirie, l'écart entre la longueur facturée et celle mesurée lors de la vérification était supérieur à 5 %.

Autres :

Reboisement : Dans un premier cas, des arbres ont été plantés à moins de 1 m d'un fossé de drainage. Dans le deuxième cas, il s'agit d'une erreur de code de traitement, c'est-à-dire que le conseiller avait facturé un regarni de plantation tandis qu'en réalité le traitement était une reprise de reboisement puisque le nombre de plants mis en terre était supérieur à 1 500 plants/ha.

Plan d'aménagement forestier : Un mauvais code de traitement a été utilisé pour un plan d'aménagement forestier. Le conseiller avait facturé un PAF de 51 à 100 ha (code 1123), mais la superficie à vocation forestière était inférieure 51 ha (code 1122).

de vérification opérationnelle

Rapport

4.- ÉVALUATION DES SERVICES TECHNIQUES

Les principaux éléments vérifiés sont les suivants :

PRESCRIPTION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
TYPE DE VÉRIFICATION	
Conformité administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de l'ingénieur forestier, du conseiller forestier accrédité et du producteur forestier reconnu; - Concordance entre l'information du certificat et celle de la prescription (code + numéro de producteur); - Présence d'un plan d'aménagement forestier (PAF); - Présence et exactitude des codes de production et des taux.
Conformité technique	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de tous les renseignements techniques; - Données techniques déclarées conformes aux critères d'admissibilité énoncés dans le cahier des normes techniques.
Conformité terrain	<ul style="list-style-type: none"> - Présence et conformité du croquis par rapport au terrain; - Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain.

RAPPORT D'EXÉCUTION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
TYPE DE VÉRIFICATION	
Conformité administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de l'ingénieur forestier et du conseiller forestier accrédité; - Concordance entre l'information du certificat et celle de la prescription (code + numéro de producteur); - Présence d'un plan d'aménagement forestier (PAF); - Présence et exactitude des codes de production et des taux;
Conformité technique	<ul style="list-style-type: none"> - Présence et conformité du croquis par rapport au terrain; - Présence des renseignements techniques exigés pour chaque traitement; - Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain (excluant les résultats de qualité et de quantité);
Conformité de la qualité déclarée	<p>Pour être considéré conforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le pourcentage de qualité d'exécution déclaré par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 15 % de celui du vérificateur)
Conformité de la quantité déclarée	<p>Pour être considérée conforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la quantité déclarée par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 5 % de celle du vérificateur)

de vérification opérationnelle

Rapport

5.- RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

Se trouve au tableau 10 des renseignements additionnels sur les performances de chaque conseiller forestier. Ces données ont servi de base pour la production du bulletin des conseillers forestiers. À noter que pour le bulletin 2005, nous avons repris la note de satisfaction de l'année précédente. Donc les résultats du sondage réalisé auprès des clients desservis par chaque conseiller forestier est identique aux résultats de 2004. Il s'ajoute aussi au bulletin une note sur la moyenne des sommes investies par producteur pour l'année financière 2005 (tableau 11).

6.- CONCLUSION

Cette année, quelques pénalités découlent d'écarts de superficie supérieure à 5 % entre le conseiller forestier et le vérificateur. Dans trois cas, l'écart est supérieur à 10 %, ce qui entraîne en plus du non-paiement de la somme injustifiée, une pénalité du montant réclamé en trop, une réduction budgétaire et une note au bulletin.

En 2005, les conseillers ont commencé à intégrer leurs données forestières des prescriptions et des rapports d'exécution dans le logiciel SIGGA. Le système est maintenant bien configuré de sorte que toutes les prescriptions et tous les rapports d'exécution qui seront facturés à l'Agence devront être intégrés dans SIGGA avec les données forestières. Le système permet entre autres de valider les données forestières qui sont saisies. Ainsi, si une donnée est manquante, la prescription et le rapport d'exécution ne peuvent pas être intégrés et par conséquent ne pourront être facturés.

Aucun cas d'éclaircie précommerciale sur une station de drainage 5 n'a été présenté a priori à l'Agence en 2005. Tout de même, si un dossier est présenté, l'Agence poursuivra en 2006 l'autorisation préalable des travaux d'éclaircie précommerciale sur sites humides (drainage 5) afin de déterminer le potentiel de réaction de ces peuplements dans le but d'investir les fonds de façon judicieuse. De plus, l'Agence utilisera les deux méthodes reconnues, soit la croissance internodale et l'accroissement quinquennal pour évaluer l'IQS.

De façon générale, l'Agence est satisfaite des résultats de vérification opérationnelle dans le programme régulier, puisque 97 % des traitements ont atteint la note de passage concernant la qualité des travaux, soit la même note que l'année précédente. De plus, en ce qui concerne la quantité (superficies), 97 % des résultats sont conformes, ce qui représente une diminution de 3 % par rapport à l'année précédente. Dans le cas du programme des éclaircies commerciales dans les plantations de résineux, tous les travaux vérifiés étaient conformes.

forestiers accrédités en 2005-2006
Conseillers

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud

inc.

1120, 6^e Avenue, C.P. 148

La Pocatière (Québec)

G0R1Z0

No tél.: (418) 856-5828

No téléc.: (418) 856-2775

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

5300, rue des Tournelles

Québec (Québec)

G2J1E4

No tél.: (418) 872-1773

No téléc.: (418) 872-6773

Coopérative de gestion forestière des Appalaches

519, rue Principale

Sainte-Appoline (Québec)

G0R2P0

No tél.: (418) 469-3033

No téléc.: (418) 469-2711

Groupe forestier de Bellechasse-Lévis inc.

69^e, Route 281

Saint-Magloire (Québec)

G0R3M0

No tél.: (418) 257-2665

No téléc.: (418) 257-2666

Consultants forestiers M.S. inc.

870, Avenue Casot, app.4

Québec (Québec)

G1S2X9

No tél.: (418) 688-0431

No téléc.: (418) 688-0432

Groupe forestier de l'Islet inc.

76, rue Principale Est

Saint-Rubert (Québec)

G0R2R0

No tél.: (418) 598-3056

No téléc.: (418) 598-3058

Groupe forestier de Montmagny inc.

76, rue Principale Est

Saint-Rubert (Québec)

G0R2R0

No tél.: (418) 598-3056

No téléc.: (418) 598-3058

Groupe forestier du Sud de Dorchester inc.

1506, 25^e Avenue, C.P. 429

Saint-Prospère (Québec)

G0M1Y0

No tél.: (418) 594-8208

No téléc.: (418) 594-8584

Papiers Stadacona ltée

2265, route 269

Saint-Gilles (Québec)

G0S2P0

No tél.: Saint-Gilles (418) 888-3750

No tél.: Scierie Leduc (418) 842-8405

Association des propriétaires de boisés de la

Beauce

3500, 6^e Avenue Ouest

Ville Saint-Georges (Québec)

G5Y3Y9

No tél.: (418) 228-5110

No téléc.: (418) 228-5800

RAPPORT ANNUEL 2005-2006

du programme *Statistiques*

Tableau 1

**INVESTISSEMENT PAR MRC EN 2005-2006
NOMBRE DE PRODUCTEURS FORESTIERS ACTIFS PAR MRC**

MRC	MONTANT INVESTI				NOMBRE DE PRODUCTEURS POTENTIELS ¹		NOMBRE DE PRODUCTEURS ACTIFS ²	
	Programme régulier		Programme des éclaircies commerciales dans les plantations de résineux					
	\$	%	\$	%	Nombre	%	Nombre	%
L'ISLET	567 654	20,8	11 180	8,4	3 000	25,0	544	16,3
MONTMAGNY	524 099	19,2	21 328	16,0	2 200	18,3	447	13,4
BELLECHASSE	551 747	20,3	24 338	18,3	1 700	14,2	869	26,0
VILLE LÉVIS	117 044	4,3	2 236	1,7	1 900	15,8	147	4,4
LES ETCHEMINS	962 850	35,4	74 218	55,6	3 200	26,7	1329	39,8
TOTAL	2 723 393	100	133 300	100	12 000	100	3336	100

- 1 Ce nombre provient d'une liste des MRC, en date de 1999, dont les propriétaires qui possédaient une superficie forestière de quatre hectares et plus étaient inscrits.
- 2 Les producteurs actifs sont définis comme étant enregistrés et possédant un plan d'aménagement forestier en 2005-2006.

du programme *Statistiques*

Tableau 2

**BUDGET INVESTI PAR LES CONSEILLERS FORESTIERS EN 2005-2006
ET
MOYENNE PAR PRODUCTEUR FORESTIER DESSERVI (INCLUANT LES PAF)**

CONSEILLER FORESTIER	BUDGET INVESTI				MOYENNE PAR PRODUCTEUR ¹	
	Programme régulier		Programme d'éclaircie commerciale dans les plantations de résineux		Nombre	\$
	\$	%	\$	%		
Groupement forestier de L'Islet	381 637	14,0	11 180	8,4	101	3 779
Groupement forestier de Montmagny	392 836	14,4	2 494	1,9	141	2 786
Coopérative de gestion forestière des Appalaches	38 772	1,4	0	0	3	12 924
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	249 846	9,2	15 738	11,8	123	2 031
Groupement forestier du Sud de Dorchester	505 193	18,5	39 130	29,4	201	2 511
Association des prop. de boisés de la Beauce	319 934	11,8	24 596	18,5	261	1 226
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	459 356	16,9	29 326	22,0	207	2 218
Conseillers forestiers de la région de Québec	252 486	9,3	6 708	5,0	120	2 104
Consultants forestiers M.S.	106 901	3,9	4 128	3,1	48	2 227
Papiers Stadacona	16 432	0,6	0	0	N/A	N/A
TOTAL	2 723 393	100	133 300	100	1205	2 259

1 La moyenne par producteur est calculée uniquement à partir des propriétaires desservis dans le cadre du programme régulier.

du programme *Statistiques*

Tableau 3

**AIDE FINANCIÈRE VERSÉE PAR CATÉGORIE DE TRAITEMENTS
DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGULIER**

CODE	TRAITEMENT	AIDE FINANCIÈRE VERSÉE EN \$	QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE
05	Remise en production : Préparation de terrain	276 448	295	ha
06	Remise en production : Plantation	396 334	1 079	,000 plants
07	Entretien de plantation	1 130 700	1 244	ha
08	Éducation de peuplements : Traitements non commerciaux	572 157	203	ha
09	Éducation de peuplements : Traitements commerciaux	155 384	401 ¹	ha
10	Drainage et voirie forestière	34 834	29	km
11	Plans d'aménagement forestier	140 098*	569	plans
50	Conseils techniques et visites- conseils	17 436	46	actes
	TOTAL	2 723 393		

* Un montant de 710 \$ a été ajouté au code d'activité 11, Plans d'aménagement forestier, pour des visites-conseils qui ont été réalisées chez des propriétaires non enregistrés au statut de producteur. Donc, il y a une différence du même montant entre les états financiers, le poste agents de livraison et les travaux payés dans notre logiciel SIGGA (2 722 683 \$).

¹ La superficie du code 09 ne correspond pas à celle inscrite dans le logiciel SIGGA étant donné que pour les activités de coupe totale (0999, RB), le taux de l'aide financière doit être ajusté en fonction de la superficie traitée. Pour l'année financière 2005-2006, 189,3 ha ont été traités en coupe totale.

Tableau 4

AIDE FINANCIÈRE VERSÉE PAR CATÉGORIE DE TRAITEMENT
DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES ÉCLAIRCIES COMMERCIALES
DANS LES PLANTATIONS DE RÉSINEUX

CODE DE PRODUCTION	TRAITEMENT	AIDE FINANCIÈRE VERSÉE EN \$	QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE
0966	Éclaircie commerciale avec martelage résineux	133 300	155	ha

du programme *Statistiques*

Tableau 5

**DESCRIPTIONS DES TRAITEMENTS RÉALISÉS DANS LE CADRE DES
CONSEILS TECHNIQUES**

CODE	TRAITEMENT	NOMBRE DE TRAITEMENTS	QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE
05	Remise en production : Préparation de terrain	0	0	ha
06	Remise en production : Plantation	1	1,1	,000 plants
07	Entretien de plantation	4	20,8	ha
08	Éducation de peuplements : Traitements non commerciaux	1	1,8	ha
09	Éducation de peuplements : Traitements commerciaux	25	36,4	ha
09	Coupe totale prescrite (technique uniquement) ¹	47	189,3	ha
10	Voirie forestière	6	3,708	km
11	Plans d'aménagement forestier – volet faunique	9	9	plans
	TOTAL	93		

1 Dans le logiciel SIGGA, les travaux de coupes totales (0999, RB) sont comptabilisés dans le code d'activité 09, Éducation de peuplements : Traitements commerciaux. Ces travaux sont en fait des conseils techniques puisque l'aide financière couvre uniquement la technique associée à ce traitement.

du programme
Statistique

Tableau 6

LES RESSOURCES CONSENTIES PAR LES PARTENAIRES

PARTENAIRE	CONSEIL D'ADMINISTRATION*	COMITÉS*	LOYER
M.R.C.	7 125 \$	1 500 \$	6 800 \$
Ministère	2 400 \$	2 000 \$	
Industrie	4 675 \$	2 975 \$	
Représentant des propriétaires	8 000 \$	3 600 \$	
Autres			

*Ce montant inclut les salaires, les frais de déplacements et les repas.

Contribution des producteurs forestiers :

Les producteurs forestiers ont assumé 20 % de la valeur des travaux réalisés sur le territoire de l'Agence des Appalaches. Nous avons octroyé une aide financière qui ne couvrait que 80 % des coûts de réalisation tel que démontré dans notre étude des taux de 1999. Donc, nous avons investi une somme de 2 723 393 \$ dans le programme de mise en valeur des forêts privées, et les producteurs ont investi une somme additionnelle de 680 848 \$.

du programme *Statistiques*

Tableau 7

**CLIENTÈLE DESSERVIE EN 2005-2006 DANS LE CADRE
DU PROGRAMME RÉGULIER**

CONSEILLER FORESTIER	Type de propriétaires	Nombre de propriétaires	Montant en \$	Nombre de traitements
Groupement forestier de L'Islet	Petits	101	381 637	153
Groupement forestier de Montmagny	Grand	1	18 848	1
	Petits	140	373 988	231
Coopérative de gestion forestière des Appalaches	Petits	3	38 772	7
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	Grand	1	20 000	5
	Petits	122	229 846	216
Groupement forestier du Sud de Dorchester	Grand	1	20 000	6
	Petits	200	485 193	318
Association des propriétaires de boisées de la Beauce	Petits	261	319 934	345
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	Grand	1	1 152	2
	Petits	206	458 204	345
Conseillers forestiers de la région de Québec	Grand	1	3 490	3
	Petits	119	248 995	196
Consultants forestiers M.S.	Petits	48	106 901	89
Papiers Stadacona	Grand	1	16 432	3
TOTAL	Grands	5*	79 922	20
	Petits	1155*	2 643 471	1900

* Représente le nombre total de propriétaires différents qui ont été desservis.

du programme *Statistiques*

Tableau 8

**CLIENTÈLE DESSERVIE EN 2005-2006 DANS LE CADRE DU PROGRAMME
DES ÉCLAIRCIES COMMERCIALES DANS LES PLANTATIONS DE RÉSINEUX**

CONSEILLER FORESTIER	Type de propriétaires	Nombre de propriétaires	Montant en \$	Nombre de traitements
Groupement forestier de L'Islet	Petits	2	11 180	3
Groupement forestier de Montmagny	Petits	2	2 494	2
Coopérative de gestion forestière des Appalaches	Petit	0	0	0
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	Petit	1	15 738	1
Groupement forestier du Sud de Dorchester	Petits	9	39 130	13
Association des propriétaires de boisées de la Beauce	Petits	25	24 596	25
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	Petits	13	29 326	14
Conseillers forestiers de la région de Québec	Petits	4	6 708	5
Consultants forestiers M.S.	Petits	2	4 128	5
Papiers Stadacona	Grand	0	0	0
TOTAL	Grand	0	0	0
	Petits	58*	133 300	68

* Représente le nombre total de propriétaires différents qui ont été desservis.

RAPPORT ANNUEL 2005-2006

des taux Grille

TAUX DE L'AIDE FINANCIÈRE VERSÉE PAR L'AGENCE POUR LES TRAITEMENTS SYLVICOLES ADMISSIBLES EN 2005-2006

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUCTION	TRAVAUX ADMISSIBLES	TAUX (\$)
05 - REMISE EN PRODUCTION – PRÉPARATION DE TERRAIN			
DMD	0501	Débroussaillage (méc. + man.) + déblaiement	1065/ha
DMDP	0502	Débroussaillage (méc. + man.) + déblaiement avec une pelle mécanique	1115/ha
DMED	0504	Déchiquetage	710/ha
RDMD	0507	Récupération débroussaillage + déblaiement	1090/ha
RDMDP	0508	Récupération débroussaillage + déblaiement avec une pelle mécanique	1140/ha
DBD	0516	Déblaiement mécanique	430/ha
DBDP	0515	Déblaiement mécanique avec une pelle mécanique	485/ha
DBMAD	0517	Débroussaillage-déblaiement manuel (- 50 % de couverture)	380/ha
PAI	0590	Paillis dégradables (financement à 50 %)	785/ha
PRLH	0520	Labourage + hersage agricole (pl. feuillus) (financement à 50 %)	220/ha
06 - REMISE EN PRODUCTION - PLANTATION			
PMERN	0634	Plantation mécanique- racines nues résineux	180/1000 p
PMERN	0640	Plantation mécanique- PFD racines nues résineux	185/1000 p
PMANR	0626	Plantation manuelle - racines nues résineux	270/1000 p
PFD	0628	- PFD racines nues résineux	330/1000 p
PMARR4	0632	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	255/1000 p
PMAF	0636	- racines nues feuillus (financement à 50 %)	220/1000 p
PMARR	0638	- récipient 300 cc et plus	385/1000 p
06-4 ENRICHISSEMENT			
ER	0656	Enrichissement - racines nues résineux	290/1000 p
EPFD	0658	- PFD résineux	345/1000 p
ER45	0662	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	280/1000 p
ER300	0668	- récipient 300 cc et plus	420/1000 p
06-5 REGARNI DE PLANTATION			
ERPRN	0641	Regarni - racines nues résineux	290/1000 p
ERPF	0647	- racines nues feuillus	225/1000 p
ERPPFD	0643	- PFD racines nues	360/1000 p
ERP	0644	- récipient 300 cc et plus	420/1000 p
06-6 REGARNI DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE			
ERRNN	0649	- racines nues résineux	310/1000 p
ERRNPF	0653	- PFD racines nues	360/1000 p
ERRN	0650	- récipient 300 cc et plus	435/1000 p

des taux Grille

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUCTION	TRAVAUX ADMISSIBLES	TAUX (\$)
07 - ENTRETIEN DE PLANTATION			
EDES	0753	Désherbage mécanique ou manuel de plantation feuillus (financement à 50 %)	180/ha
EDES	0754	Désherbage mécanique ou manuel de plantation résineuse	280/ha
ECME	0755	Dégagement mécanique ou manuel	750/ha
ECME	0758	Dégagement méc. ou man.(haut. moy. des plants opprimés inférieure à 1,0 m)	1000/ha
ECME	0759	Dégagement méc. ou man.(plantation 6 ans et +, 30 à 40% opprimés)	490/ha
CPPL	0762	Éclaircie précommerciale dans une plantation résineuse	1040/ha
CIM	0784	Protection contre les insectes, maladies et animaux	420/ha
TFF	0795	Taille de formation dans les plantations feuillus (financement à 50 %)	240/ha
08 - ÉDUCATION DE PEUPEMENTS - TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX			
08-1 DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE			
DEGM	0858	Dégagement mécanique ou manuel	740/ha
08-2 ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE			
CPCR	0862	Résineux	1040/ha
CPCFT	0863	Feuillus d'ombre	1100/ha
CPCFI	0864	Feuillus de lumière	900/ha
CPCM	0865	Mélangés	1040/ha
09 - ÉDUCATION DE PEUPEMENTS - TRAITEMENTS COMMERCIAUX			
RJR	0970	Coupe de jardinage avec martelage - résineux	860/ha
RJF	0971	- feuillus d'ombre	780/ha
RJFT	0950	Coupe de jardinage par trouées	780/ha
RJFTP	0951	Coupe de jardinage par trouées + scarifiage avec pelle mécanique	1215/ha
CERMT	0965	Martelage et services techniques pour l'éclaircie commerciale résineuse de plantation et peuplements issus d'éclaircie précommerciale	350/ha
CERM	0966	Éclaircie commerciale avec martelage - résineux	860/ha
CEFTM	0967	- feuillus d'ombre	780/ha
CEFIM	0976	- feuillus de lumière	780/ha
CS	0968	Coupe de succession - feuillus de lumière	560/ha
RCPERM	0973	Coupe progressive d'ensemencement - résineux	860/ha
RCPEFM	0974	(avec martelage) - feuillus d'ombre	570/ha
RBB	0972	Coupe par bandes	340/ha
CRBA	0975	Coupe de récupération	290/ha
ERT	0980	Martelage et services techniques dans les érablières	235/ha
ERI	0981	Éclaircie intermédiaire dans les érablières à potentiel acéricole	780/ha
ERCJ	0982	Coupe de jardinage acéricoforestière (incluant la technique)	515/ha
RB	0999	Coupe totale prescrite (technique uniquement, les 4 premiers ha à 75 \$/ha et les suivants à 30 \$/ha)	75/ha
10 - AUTRES TRAVAUX			
NCDR	1081	Drainage forestier - en terrain boisé	1480/km
PRDR	1080	- en terrain dénudé	1255/km
VFC	1082	Voirie forestière, construction de chemin	1140/km
11 - PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER			
PAF	1122	4 à 50 ha	230
PAF	1123	51 à 100 ha	380
PAF	1124	101 à 250 ha	540
PAF	1125	251 à 799 ha	700
		Conseils techniques, payé à l'acte pour une prescription et un rapport d'exé.	155/l'acte
		Visites-conseils	90/visite

RAPPORT ANNUEL 2005-2006

des industriels ayant contribué

Liste

Voici la liste des industriels qui ont contribué à l'Agence en 2005-2006. Cette liste est en ordre décroissant, soit à partir de celui qui a contribué le plus à celui qui a contribué le moins.

- Industries Maibec inc. Division St-Pamphile
- Produits forestiers Domtar (Beauce)
- Abitibi-Consolidated inc. Division St-Maurice
- Matériaux Blanchet inc.
- Papiers Domtar inc. (C.A. Windsor)
- Les Lattes N. G. inc.
- Produits forestiers D.G. Itée
- Boiscarvin inc.
- Kruger inc. Trois-Rivières
- Mobilier Rustique (Beauce) inc.
- Scierie Bel-Ache Itée
- Scierie A. Lemay & Fils inc.
- Blanchette & Blanchette inc.
- Bois Daaquam inc.
- Scierie Leduc inc. Division Stadacona
- Bois de sciage Lafontaine inc.
- A. Lapointe & Fils Itée
- Wilfrid Paquet & Fils Itée
- Scierie Arbotek inc.
- Panneaux Tembec OSB
- Busque & Laflamme inc.
- Gestofor inc.
- Kruger Wayagamack inc.
- Abitibi-Consolidated (CACC) St-Raymond
- Les Bardeaux Lajoie inc.
- Bois Franc Cambium inc.
- 9157-9516 Québec inc.
- Industries manufacturières Mégantic inc.
- Scierie Lauzé Joly inc.
- Vexco inc.
- Les Bois Traités M.G. inc.
- Norampac inc. Division Cabano
- Transforêt Industrie inc.
- Placages Mégantic inc.
- Bois de sciage Lafontaine inc. Division Pelem
- F.F. Soucy inc. & Ass.
- Clermond Hamel Itée
- Copeaux de la Vallée
- Scierie Gilles Couture
- Coopérative Producteurs Forestiers KRTB

Réalisations en 2005-2006	Objectifs du PPMV
<p>L'Agence a continué sa réflexion sur la rentabilité de réaliser des éclaircies précommerciales sur un site de drainage 5. Chaque cas doit faire l'objet d'une demande spécifique à l'Agence avant d'être réalisé. Deux méthodes sont utilisées par les vérificateurs de l'Agence.</p> <p>L'Agence a demandé, pour la troisième année, un projet dans le cadre du volet 1 afin d'évaluer la rentabilité d'investir sur des sites hydriques ou subhydriques.</p> <p>Le ministère nous a informé que le quatrième programme d'inventaire a été réalisé sur notre territoire et que les données seront disponibles en 2006.</p>	<p>1- Améliorer la connaissance du milieu forestier et des effets escomptés des travaux sylvicoles réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des propositions pour améliorer les connaissances forestières des forêts privées (données). • Améliorer la connaissance du milieu forestier. • Posséder ou favoriser l'acquisition des connaissances sur les résultats des travaux financés par l'Agence en instaurant entre autres un mécanisme de suivi des effets escomptés des travaux réalisés.
<p>L'Agence maintien la notion de type écologique dans ses normes.</p> <p>L'Agence a analysé le résultat des suivis de 2 et 5 ans des plantations. Elle a décidé de continuer d'effectuer ces suivis afin de suivre l'évolution des plantations. Plus de 40 % des investissements ont été attribués à l'entretien de plantation encore cette année.</p> <p>L'Agence a poursuivi son projet pilote de plantation de peuplier hybride avec épandage de lisier de porcs pour la quatrième année.</p> <p>L'Agence a augmenté ses taux de 2 % afin de suivre l'indice du prix à la consommation.</p>	<p>2- Favoriser la production durable d'une plus grande quantité de matière ligneuse, notamment pour les résineux, et de meilleure qualité, notamment pour les feuillus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les données écologiques dans la planification et la réalisation des travaux sylvicoles. • Favoriser l'établissement d'une régénération naturelle de qualité. • Adopter une politique de régénération basée sur le potentiel des sites. • Favoriser l'adoption d'une politique concertée sur l'utilisation des superficies en friches et agricoles abandonnées avec les intervenants concernés. • Intensifier la réalisation des éclaircies précommerciales de façon à diminuer l'oppression importante des essences résineuses dès leur jeune âge. • S'assurer d'un entretien adéquat des plantations. • Intensifier la réalisation des éclaircies commerciales et des coupes de régénération. • Favoriser l'adoption de meilleures pratiques forestières dans la sylviculture des feuillus durs par le transfert de connaissances. • Contribuer à accroître la disponibilité et la compétence des propriétaires de boisés, des travailleurs sylvicoles et à assurer l'intégration de la relève pour la réalisation de travaux sylvicoles et de récolte.

Réalizations en 2005-2006	Objectifs du PPMV
<p>La programmation des conseillers forestiers démontre une baisse considérable du reboisement, mais une augmentation des superficies d'entretien. Cela a eu comme impact de diminuer les travaux d'éclaircie précommerciale de 50 % et de maintenir un minimum de travaux commerciaux.</p>	<p>3- Minimiser les impacts des futures épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mise en place d'un programme de lutte contre une éventuelle épidémie de tordeuse. • Définir des solutions alternatives à une réduction de certains travaux sylvicoles en cas d'épidémie de la tordeuse. • Intensifier la réalisation de travaux sylvicoles visant à diminuer la vulnérabilité à la tordeuse des bourgeons de l'épinette.
<p>Nous avons intégré dans les normes différents traitements afin de favoriser la régénération de feuillus nobles. Le bouleau jaune et l'érable à sucre sont maintenant protégés dans l'éclaircie précommerciale résineuse ou mélangée.</p>	<p>4- Mettre en place une stratégie d'aménagement visant le respect de la diversité biologique et de la dynamique naturelle des peuplements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir une stratégie d'aménagement des essences peu tolérantes à l'ombre. • Étudier la possibilité d'améliorer le programme d'aide afin de favoriser la régénération des essences peu tolérantes à l'ombre.
<p>L'Agence a dédié cette année une somme de 5 000 \$ au projet pilote de réglementation sur la protection et la mise en valeur des boisés privés de l'ensemble des MRC.</p> <p>L'Agence a fait intégrer dans la réglementation des MRC de son territoire la protection des travaux d'aménagement.</p> <p>L'Agence a augmenté le délai de préservation à 15 ans pour les travaux subventionnés sur la prescription.</p>	<p>5- Établir une stratégie d'aménagement afin d'assurer une protection adéquate du milieu forestier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation municipale <ul style="list-style-type: none"> – Établir une concertation avec les MRC afin de définir les grands principes et les éléments essentiels d'une réglementation visant la protection et l'aménagement durable du milieu forestier. – Identifier les éléments d'une réglementation qui constituent une entrave à l'aménagement forestier durable. – Poursuivre la concertation avec les MRC afin d'améliorer la réglementation sur l'abattage d'arbres et son application. – Supporter le monde municipal dans son intention d'utiliser du personnel qualifié pour mettre en application leur réglementation sur l'abattage d'arbres. – Établir une concertation avec les MRC afin de limiter la diminution des superficies forestières. – Collaborer avec les MRC et le MRN afin d'identifier et de mettre en valeur les milieux sensibles et les territoires d'intérêts. – S'assurer que les milieux sensibles et les sites d'intérêts sont adéquatement protégés. • Régime fiscal <ul style="list-style-type: none"> – Documenter la problématique fiscale des lots boisés du territoire de l'Agence des Appalaches. – Appuyer les propriétaires de boisés dans leurs démarches pour simplifier le programme de remboursement des taxes foncières. • Gestion durable des forêts privées <ul style="list-style-type: none"> – Collaborer, avec les partenaires concernés, à la définition et à la mise en place d'un système de gestion durable des forêts privées et éventuellement le faire certifier. • Favoriser la récolte de matière ligneuse disponible en tenant compte des objectifs des propriétaires de boisés et du respect du rendement soutenu. • Faire la promotion du <i>Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée</i> auprès des propriétaires et faire savoir le besoin de mise à jour.

Réalizations en 2005-2006	Objectifs du PPMV
<p>L'Agence encourage les propriétaires à recevoir les services-conseils des conseillers forestiers pour l'aménagement des érablières.</p>	<p>6- Améliorer l'aménagement forestier des érablières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance du milieu forestier sur l'état et la dynamique des érablières de la région. • Intensifier le support technique auprès des propriétaires pour améliorer la sylviculture des érablières aménagées à des fins sucrières. • Élaborer un programme d'aide pour favoriser l'exploitation acéricole et forestière des érablières sucrières.
<p>L'Agence a mis en place depuis huit ans une stratégie de transfert de connaissances auprès des propriétaires de boisés privés. Différentes activités ont été offertes aux propriétaires par les syndicats et l'Association de notre territoire. De plus nous avons réalisé un sondage afin d'évaluer les impacts des formations pour le propriétaire et le niveau d'aménagement.</p> <p>L'Agence a participé localement (CLD) et régionalement (CRÉ) à faire connaître le secteur de la forêt privée et son importance dans le développement économique. De plus, le directeur de l'Agence siège au sein du Groupe-conseils de la Conférence régionale des élus (CRÉ). Une visite du milieu forestier a été organisée pour les élus.</p>	<p>7- Intégrer les besoins et les objectifs des propriétaires de boisés privés dans les stratégies d'aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le transfert de connaissances auprès des propriétaires. L'Agence a développé une stratégie de transfert de connaissances qui est présentée à l'annexe VI. Les activités retenues sont une campagne de promotion, des soirées d'information, des visites en forêt, des cours pour les propriétaires, des ateliers spécialisés et des visites-conseils. • Représentation auprès des autorités pour rappeler l'importance et souligner le potentiel de développement économique et social de la forêt privée. • Favoriser toutes mesures susceptibles d'améliorer la rentabilité de la production de matière ligneuse pour les propriétaires de boisés. • Développer des propositions pour améliorer les connaissances sur la compétence des propriétaires en matière de récolte et de sylviculture (sondage). • Contribuer à accroître la disponibilité et la compétence des propriétaires de boisés, des travailleurs sylvicoles et à assurer l'intégration de la relève pour la réalisation de travaux sylvicoles et de récolte.
<p>Aucune intervention n'a été réalisée cette année.</p>	<p>8- Favoriser la protection des habitats fauniques existants et leur mise en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la participation financière des autres organisations liées à la mise en valeur de la faune. • Favoriser l'accroissement du potentiel faunique de la région. • Favoriser l'admissibilité au programme PAAR pour tous les ravages de cerf de Virginie (> 2,5 km²). • Favoriser la protection des vieilles forêts. • Favoriser le maintien des superficies en cédrières. • Intégrer certaines préoccupations fauniques au Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée de l'Agence. • Faire la promotion des bonnes pratiques lors de l'installation des traverses de cours d'eau afin de diminuer la perturbation des frayères et des zones d'allopatie de la faune aquatique. Encourager l'installation de ponceaux adéquats. • Favoriser la protection des espèces menacées ou vulnérables par la formation, l'information et la sensibilisation des propriétaires de boisés. • Mettre à jour et faire la promotion du <i>Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée</i>.
	<p>9- Reconnaître l'importance des activités récréatives se déroulant en milieu forestier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la conservation de l'environnement entourant les sites d'intérêts régionaux et le maintien de la qualité esthétique de leur environnement (paysage).

Réalizations en 2005-2006	Objectifs du PPMV
	<p>10- Reconnaître l'importance de protéger les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la conservation de l'environnement entourant les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau. • Faire la promotion du guide technique sur la protection des cours d'eau.
<p>Transmission du document « La forêt de Chaudière-Appalaches, une source importante du développement économique régional et provincial » aux députés.</p> <p>Rapport du programme des éclaircies commerciales dans les plantations de résineux.</p>	<p>11- Politique de rendement accru</p>

de 2006-2007 *Enjeux*

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a maintenant dix ans d'existence.

Elle a encore débuté l'année dans un climat d'incertitude quant à la contribution du gouvernement dans la mise en valeur des forêts privées. Nous avons obtenu les mêmes crédits que l'an passé. Il faut se rappeler qu'ils avaient été réduits de 13 % par rapport à dernière entente de cinq ans. Cette situation a eu pour effet d'affecter les structures en place ainsi que les emplois dans le secteur de la forêt privée.

L'Agence a donc continué son travail de sensibilisation et de revendication amorcé depuis plus de trois ans. Nous avons participé, le 14 juin 2006, avec les 17 autres agences du Québec à une rencontre avec le ministre Pierre Corbeil. Les agences ont rappelé au ministre le rôle de celles-ci qui est d'assurer le développement durable de la forêt privée de leur territoire en concertation avec leurs partenaires. Ce rôle devra être reconnu par le ministre et des moyens devront être octroyés aux agences afin d'atteindre les objectifs fixés dans leur PPMV. À cet égard, une rencontre des partenaires est attendue au printemps 2006.

Au niveau régional, le directeur a continué de représenter l'Agence des Appalaches au sein du Groupe-conseils du milieu forestier de la Conférence régionale des élus (CRÉ). Il a participé à l'organisation d'une visite du milieu forestier en septembre 2005 afin de sensibiliser les élus et les décideurs à l'importance économique et sociale, souvent négligée, de ce secteur d'activités. Pour une première activité, les responsables ont conclu que l'événement a obtenu un certain succès et qu'il devrait être repris au cours de la prochaine année.

Nous devons continuer nos démarches de sensibilisation auprès des politiciens régionaux en demandant une rencontre avec le caucus du Parti libéral. Cette rencontre n'a pas encore eu lieu. Nous espérons qu'elle se tienne en 2006, car nous avons besoin de leur appui pour faire reconnaître le potentiel régional de la forêt privée.

Le ministère a décidé de mettre en œuvre le plus rapidement possible les recommandations de la Commission Coulombe. Il a diminué de 20 % l'approvisionnement des usines provenant des forêts publiques dans le groupe sapin-épinette. Le ministre a entamé le printemps dernier une tournée des régions afin d'entendre les intervenants touchés par cette décision et proposer des mesures d'atténuation. De plus, il a demandé aux CRÉ de rédiger un plan d'actions régional à ce sujet. Nous avons participé à la conception de ce dossier et nous avons fait valoir le rôle important que la forêt privée peut jouer pour pallier en partie à cette baisse de possibilité forestière qui aura des impacts au niveau de l'emploi dans les communautés dépendantes du secteur forestier.

Le ministre Corbeil a annoncé le 17 octobre 2005 une enveloppe d'un million de dollars pour un programme des éclaircies commerciales dans les plantations de résineux comme mesure d'atténuation. L'Agence a obtenu un budget de 132 000 \$ qui a été totalement investi. Un rapport a été produit par le directeur à la demande du ministre afin d'évaluer la pertinence de cette mesure. Ce rapport nous a démontré qu'il est rentable économiquement pour la région et l'État d'investir dans ce type de traitement. On constate que 1 \$ investi génère en moyen 4.50 \$ en valeur des bois en bordure du chemin, ce qui a pour effet d'injecter de nouveaux fonds dans la région.

Nous souhaitons que ce programme soit reconduit pour les prochaines années afin d'inciter les intervenants et les propriétaires à entreprendre ce virage espéré par les partenaires de la forêt privée. Notre territoire est très bien positionné au niveau forestier pour obtenir de nouvelles sommes à investir en aménagement intensif. Nous avons reboisé plus de cent millions de plants et réalisé près de 10 000 hectares d'éclaircie précommerciale depuis 25 ans. Une bonne partie de ces peuplements sont maintenant aptes à être éduqués par l'éclaircie commerciale.

de 2006-2007 Enjeux

Le directeur de l'Agence a participé activement au cours de la dernière année avec d'autres partenaires à la promotion du traitement d'éclaircie commerciale. Plus particulièrement, au comité CIDDIF-Etchemins une étude sur la rentabilité financière de l'éclaircie commerciale dans les plantations a été réalisé avec la collaboration de monsieur Denis Villeneuve et financée par la SADC. Cette étude démontre qu'il est rentable pour le propriétaire, à la fin de la rotation, d'intervenir dans sa plantation par rapport à ne rien faire. Par contre, un incitatif financier est souvent requis afin de permettre au propriétaire de passer à l'action et d'en retirer un revenu adéquat souvent inférieur aux ententes déjà établies dans la région. Suite à cette étude, différents articles ont été publiés et un fascicule a été produit et distribué aux propriétaires de la MRC des Etchemins.

Nous voulons, durant la prochaine année, continuer à promouvoir ce type d'intervention. Nous prévoyons transmettre le fascicule à l'ensemble des propriétaires du territoire de l'Agence. Nous sommes à préparer avec différents partenaires la tenue d'une activité de transfert de connaissances sur l'éclaircie commerciale adaptée pour les propriétaires de boisés privés. Elle devrait avoir lieu les 22 et 23 septembre 2006.

Le gouvernement du Québec tend à donner beaucoup d'importance à la place des élus dans la décentralisation et la régionalisation de la gestion de la forêt. Il a, dans un premier temps, créé les CRÉ, puis il leur a demandé d'instaurer une commission forestière dans chacune des régions. Chaque CRÉ possède l'autonomie de mettre en place leur Commission en fonction de la volonté des intervenants de sa région. En Chaudière-Appalaches, c'est le Groupe-conseils du milieu forestier qui a la tâche de préparer le modèle régional de cette commission forestière. L'Agence est représentée par son directeur au sein du Groupe-conseils. Dans une région comme la nôtre où 85 % du territoire est privé, la place des agences au sein de cette nouvelle entité est primordiale.

L'Agence des Appalaches est toujours très active dans différents projets qui permettent de développer une expertise régionale tout en nous donnant les moyens de réaliser certaines parties de notre PPMV. Elle restera à l'affût de nouveaux projets durant la prochaine année.

Au cour de la prochaine année, l'Agence débutera la mise à jour de son PPMV. Nous devrions recevoir cette année les nouvelles données d'inventaire. Le ministre a accepté de reporter au 1^{er} avril 2008 cet exercice.

Nous venons tout juste de sortir de la rencontre des partenaires de la forêt privée qui a eu lieu le 18 mai 2006. Les différentes décisions prises lors de cette rencontre vont dicter les actions des agences et des partenaires pour les prochaines années.

Concernant les agences, leurs rôles ont été clarifiés, leur mode de fonctionnement a été encadré, des attentes leur ont été spécifiées et leur financement a été assuré pour les cinq prochaines années. Le ministre a reconnu l'importance d'investir en forêt privée et la place qu'elle peut jouer en aménagement intensif.

Au lendemain de cette rencontre, nous pouvons sentir la volonté des partenaires de commencer à récolter le fruit des investissements des 30 dernières années. Donc, la récolte de bois en forêt privée augmentera au cour des prochaines années à condition que le marché soit au rendez-vous, que les propriétaires soient sensibilisés à l'importance d'éduquer leurs peuplements commerciaux, qu'ils soient bien encadrés par leur conseiller forestier et qu'un incitatif financier soit à leur portée.



Martin Loiselle, ing. f.,
directeur

*Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
201, rue Claude Bilodeau, bur. 4, Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0
Tél.: (418) 625-2100 Fax : (418) 625-2600
Adresse Internet : amvap@sogetel.net
www.amvap.ca*